

HELSINKI – Session de rédaction du communiqué du GAC
Jeudi 30 juin 2016 – 11h00 à 12h30 EEST
ICANN56 | Helsinki, Finlande

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: On attendait, voilà.

TOM DALE:

Merci Thomas.

Je vais vous expliquer pourquoi nous avons choisi de prolonger ce texte. Bien sûr, si vous avez des problèmes avec cela, je vous écoute, mais je vais vous expliquer un petit peu que cela a été fait, un petit peu par email. Vous avez la copie en format papier sous les yeux.

Donc, la première partie du communiqué concerne les activités avec la communauté et l'activité avec d'autres unités constitutives. Donc, elle aborde les différentes réunions que le GAC a eues avec les différentes unités constitutives, etc. Cela inclut donc les réunions avec les séances intercommunautaires et les activités du GAC dans ces activités intercommunautaires. Il y a ensuite un résumé de la réunion avec la ccNSO. Un bref résumé de notre réunion avec le SSAC, qui sera mise à jour pour

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

refléter tout ce qui a été dit. Une référence à la participation du GAC aux séances intercommunautaires.

Ensuite, il y a une partie du communiqué qui aborde les questions internes du GAC. On parle là de la réunion avec le BGRI, que nous avons eue en début de semaine. L'Égypte est co-présidente de ce groupe BGRI et c'est l'Égypte donc qui nous a donné le texte à inclure dans le communiqué.

Ensuite, la séance sur le renforcement de capacités du GAC. Le texte a été fourni par les co-présidents de ce groupe. Ensuite, on parle des différentes mises à jour des groupes de travail du GAC, la protection des noms géographiques, les nouveaux gTLD, le NomCom, les droits de l'homme et ce matériel a été... Donc, nous a été fourni par les différents groupes de travail. Il y a une section courte concernant les discussions du GAC par rapport au secrétariat indépendant.

Ensuite, il y a une partie très brève concernant la responsabilité de l'ICANN et la transition du rôle des fonctions IANA. Ici, on reflète les discussions qui ont eu lieu pendant cette semaine. Il y a une autre partie où l'on couvre d'autres sujets, à savoir la réunion avec l'équipe de révision CCT et les protections des OIG, et si on inclut le matériel qui a été fourni par l'OCDE au nom de la coalition des OIG.

Ensuite, une partie concernant le Conseil d'administration de l'ICANN. Il y a une partie où l'on parle des politiques futures pour les nouveaux gTLD. Je vous ai envoyé une version préliminaire de ce texte en début de semaine. Ce qui a été inclus dans le communiqué correspond peu ou prou à ce qui vous a été distribué, mais nous pourrions revenir sur cela plus tard. Mais, cela correspond presque exactement au texte qui vous a été distribué et qui avait été fourni par la Commission européenne.

En ce qui concerne la question concernant l'accréditation des services d'enregistrement fiduciaire et de confidentialité. Ce texte a été fourni par le groupe de travail qui s'occupe de la sécurité publique. Chacune des sections du GAC inclut les fondements de chaque avis, conformément à ce qui est requis dans les nouveaux statuts de l'ICANN. Même s'il n'y a pas un titre qui dit fondement, on inclut les fondements qui sont à la base de chaque avis du GAC.

Il y a une section concernant les noms de codes de pays à deux lettres au second niveau. Un groupe de travail a été donc réuni sous la direction de l'Espagne pour rédiger ce texte.

En ce qui concerne les codes à trois lettres de la liste 3166 de l'ISO dans les futures séries, c'est également le groupe de travail coordonné par l'Espagne qui a rédigé ce texte.

Ensuite, la section consacrée à la protection des noms et des acronymes des OIG. Ce texte a été fourni par le représentant de l'OCDE au nom des autres OIG, et le document finit avec un point concernant la prochaine réunion.

Merci Thomas.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci beaucoup. Si vous regardez notre ordre du jour, nous avons le temps jusqu'à 12 h 30 pour travailler sur la version préliminaire du communiqué, et donc avant la pause déjeuner, nous avons une partie de notre séance qui sera consacrée à notre perception ou l'expérience que nous avons eue dans cette réunion, et la planification de la prochaine réunion. Car, c'est un format nouveau pour nous, comme ça l'a été d'ailleurs pour cette réunion aussi. Et ce serait intéressant de pouvoir se mettre d'accord sur la façon de s'organiser pour cette nouvelle réunion.

Ensuite, nous allons consacrer une heure à la finalisation du communiqué. Nous avons moins de temps que ce dont nous disposons d'habitude dans les autres réunions.

Donc, gardez ça à l'esprit quand nous allons commencer notre discussion sur la version préliminaire de ce communiqué.

Nous allons donc procéder à une première lecture de ce document. Si vous avez des commentaires, je vous prie d'être bref parce que nous avons un temps limité.

L'Égypte, l'Iran et le Royaume-Uni.

L'Égypte, s'il vous plait.

ÉGYPTE:

Merci Thomas. Je vais essayer d'être brève et de faire vite. Je vous prie de prendre mes observations, de tenir compte de mes observations pour des communiqués futurs. Elles ne s'appliquent pas forcément au communiqué dont il est question aujourd'hui.

J'ai l'impression que vous avez dit que le communiqué devient de plus en plus long et nous devons respecter d'autres exigences qui ont été établies en ce qui concerne le communiqué, dont on a parlé dans notre réunion avec le BGRI. Je suggère donc d'être vraiment concis et d'essayer de faire en sorte que le communiqué soit le plus court possible.

Je ne parle pas d'une section en particulier. C'est une remarque générale.

En ce qui concerne les fondements, je pense que le texte est trop long de manière générale et parfois, j'ai l'impression que ces

fondements essayent plutôt de convaincre nos autres collègues du GAC au lieu d'expliquer aux membres du Conseil d'administration de quoi il s'agit.

Ce sont des remarques dont je vous prie de tenir compte pour de futurs communiqués. Merci.

IRAN:

Mon commentaire rejoint un petit peu celui de Manal. Le texte, il est trop long. Je ne suis pas inquiet pour la partie informative, mais plutôt pour la partie concernant la vie au Conseil d'administration. Je trouve que c'est trop long, notamment en ce qui concerne les fondements. J'insiste sur le fait que ça doit être concis, précis et clair. Autrement, nous créons des problèmes.

Je suis désolé, mais ce n'est pas bien d'essayer de finir le communiqué en deux heures, un communiqué qui doit refléter quatre journées de travail. Excusez-moi, mais je crois qu'il nous faudrait davantage de temps pour que ça puisse refléter correctement ce qu'on a fait.

Ensuite, j'ai envoyé trois fois un texte à Tom et à Gema concernant l'utilisation des noms de deux lettres au second niveau. Est-ce que vous pourriez en tenir compte? S'agit-il d'une

distracted de ne pas avoir tenu compte d'un commentaire fait par un membre du GAC ?

C'est vraiment très sérieux. Ce n'est pas mon point de vue. Il y en a d'autres. Pour nous, il est très important, il faut se mettre d'accord au niveau des pays et j'ai proposé une phrase neutre que vous n'avez pas inclus, dont vous n'avez pas tenu compte.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, l'Iran.

En ce qui concerne le temps ou les délais, l'ordre du jour, tel qu'on le voit sur l'écran, nous montre que nous avons un peu plus de temps parce qu'on a raccourci un petit peu la séance sur le site web du GAC. Cet ordre du jour a été accepté par les membres du GAC. Nous avons eu deux téléconférences par rapport à cela et l'ordre du jour a été accepté par le GAC.

Sachant qu'il s'agit en fait d'un test pilote, j'espère que nous aurons un petit peu plus de temps que prévu, mais essayons donc de travailler de manière efficace et de manière constructive.

En ce qui concerne le texte qui n'a pas été inclus, pour que ce soit clair, cette version préliminaire est un texte qui va évoluer. On pourra ajouter des éléments, enlever des éléments. Je ne

pense pas qu'il y ait quelque chose de définitif dans ce que nous vous montrons en version préliminaire.

Gema, est-ce que vous voulez prendre la parole et expliquer davantage cela ?

GEMA CAMPILLOS:

Le texte que vous nous avez fait parvenir a ajouté des modifications au texte qui avait été rédigé lundi. Une de ces modifications concernait le fait de faire référence au consentement explicite du gouvernement lorsqu'il s'agit des noms à deux lettres. Cela a fait l'objet de deux commentaires, deux objections de la part des collègues qui travaillaient sur le texte. Nous pensons que cela pourrait faire en sorte que le texte ne soit pas accepté par consensus. Cela pourrait freiner le consensus, disons.

L'autre modification que vous avez proposée n'a pas été incluse, parce que dans la séance que nous avons eue par rapport aux codes à deux lettres, il n'y a pas eu une opposition explicite à l'utilisation des codes à deux lettres pour les TLD de marque et pour les TLD restreints ou qui ont des politiques d'enregistrement assez contraignantes.

Si le texte reflétait la vision de l'Espagne, il serait complètement différent, mais j'ai essayé de collecter les différents points de

vue et les refléter dans le texte. Or, nous avons maintenant l'opportunité d'en reparler.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Merci Tom. Merci à l'équipe qui s'est chargée de la rédaction. J'apprécie énormément ce travail.

Je voulais me référer à deux aspects du texte, des points d'informations qui sont très courts, deux phrases par rapport aux candidatures communautaires aux gTLD, font référence au fait qu'il y a une étude qui a été initiée, dont on a parlé pendant la réunion.

Et puis, mon deuxième point concerne la protection permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. J'ai envoyé donc ce texte tout à l'heure et j'espère que ce sera inclus. C'est vraiment un texte très court, deux phrases maximum à chaque fois.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Le texte que vous nous demandez d'inclure concerne la partie d'information et non pas la partie d'avis.

Je vous pose cette question parce qu'on a dit que le nom des chercheurs ne figureraient pas sur le texte. Voilà, c'était une

information supplémentaire. Très bien. Donc, ces deux éléments concernent les candidatures communautaires et l'autre concerne les protections des noms de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

L'Iran.

IRAN:

Le texte que j'ai envoyé à Gema, peut-être qu'il n'a pas été bien compris. C'est un texte qui est neutre et je pense qu'il aurait dû être inclus pour qu'on en discute au moins, même si ce n'est pas un texte de consensus.

Parce que vous dites que vous avez reçu deux commentaires négatifs, mais il se peut que vous auriez pu recevoir des commentaires positifs. Je pense que vous auriez dû l'inclure ou que vous devriez l'inclure pour en discuter. Je ne pense pas que le Président du groupe de travail doive décider si c'est un texte négatif ou positif. Je vous demande gentiment de bien vouloir inclure ce texte pour qu'on puisse en discuter.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Nous pourrions l'ajouter.

Je pense que ce que l'Espagne voulait faire. C'était essayer de comprendre le feedback reçu par rapport à ce texte pour essayer de gagner du temps et arriver à un consensus assez vite.

Mais, je pense que tout le monde a le droit de proposer des textes. Cela est tout à fait clair. C'était l'intention de départ et ce sera toujours notre intention.

L'Indonésie, s'il vous plaît.

INDONÉSIE:

Merci beaucoup, Tom. Tout d'abord, je suis d'accord avec notre collègue de l'Iran, à savoir que nous avons besoin de plus de temps pour pouvoir débattre de ce communiqué. Parce que nous devons, à un moment donné, communiquer avec nos patrons et il y a des éléments qui doivent être reflétés dans le communiqué. Et je pense que c'est le cas pour nous tous, il y a une communication avec nos capitales à un moment donné.

Ensuite, je ne sais pas comment l'inclure dans le communiqué, mais en ce qui concerne nos communications à d'autres organisations, il y a des points importants qui devraient être pris en considération.

Par exemple, dans la dernière présentation faite par monsieur Patrik Faltstrom.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Faltstrom sans point.

INDONÉSIE: Excusez-moi. J'espère que Patrik n'écouterà pas mon commentaire. Mais ce que je voulais dire, c'est que nous avons abordé plusieurs sujets, la question d'IPv6 par exemple. Il y a des pays qui utilisent encore l'IPv4, qui peuvent encore communiquer par le biais de ces adresses parce qu'ils en ont plein à utiliser encore. Mais quand ces adresses IPv4 ne seront plus disponibles, quand elles seront épuisées, à ce moment-là, la communication ne sera pas possible et ne devrait utiliser que l'IPv6, parce que le protocole est différent.

Je pense que c'est un point important et nous voyons que la version 6 devient de plus en plus longue. Ce que nous voulons, c'est un monde un Internet. Et donc, cette version 4 et cette version 6 subsistent encore, mais à un moment donné, il faudra un Internet un cyberspace, une seule version. Voilà un petit peu ce que je voulais dire. Il faut essayer de faire en sorte que l'Internet puisse rester un monde un Internet et c'est la transformation qui devra être mise en place.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci beaucoup, Ashwin.

En ce qui concerne la discussion de savoir combien de temps faut-il pour passer en revue ce communiqué, je pense que c'était au mois de mai que nous avons proposé l'ordre du jour préliminaire et nous avons eu deux téléconférences. Et il y a eu des membres qui ont dit qu'il ne faudrait peut-être pas de communiqué dans ces réunions B, mais on a tous été d'accord sur le fait que nous pourrions faire un communiqué, mais un communiqué qui soit court. Et c'est pour cela que nous avons prévu de manière très transparente le temps qui allait être consacré à un communiqué, qui allait être court.

Bien sûr, les choses changent et il faut en tenir compte, mais en principe, nous essayons d'agir à partir de ce qui a été accordé. Et c'est pour cela que nous avons établi cet ordre du jour.

Et je pense encore que c'est positif d'avoir un communiqué et d'essayer de faire en sorte qu'il soit le plus bref et le plus concis possible. C'est au moins ce qui avait été convenu au cours des téléconférences.

Je vais m'arrêter là.

S'il n'y a pas d'autres commentaires généraux, j'aimerais qu'on puisse faire une première lecture rapide en plénière et identifier quels sont les éléments sur lesquels il faudrait retravailler ou bien s'il y a des éléments qui manquent, ou des éléments donc qui feraient l'objet d'un consensus.

De cette manière, donc on fait une première lecture complète du texte pour savoir quels sont les points sur lesquels nous devrions passer davantage de temps.

Un autre point sur lequel il faut réfléchir, sur les points de l'ordre du jour. C'est bon, excusez-moi, non.

Passons donc à la lecture du texte et Tom nous a montré qu'il est bien capable de le faire. Merci Tom. Je sais qu'il est très content de procéder à cette lecture.

Dans certaines cultures, faire comme ça de la tête signifie qu'on dit oui. Je crois que l'Australie, c'est l'une de ces cultures.

TOM DALE:

Oui, c'est une tâche, enfin, vraiment réconfortante. J'en suis très heureux.

Ce que nous faisons normalement pour ceux qui ne se rendent pas régulièrement aux réunions du GAC. Comme Thomas l'a dit, moi je fais d'abord une petite lecture.

Vous devrez vous habituer à ma voix d'ici jusqu'à la fin de l'après-midi, de la séance. La partie concernant chaque unité, les activités de chaque unité constitutive. On dit « la réunion du GAC a eu lieu pendant la 56^e réunion, qui a été le premier forum de politiques publics dans la nouvelle structure du GAC. La

participation de la communauté a eu lieu dans cette séance et le GAC a participé à ces séances intercommunautaires et en a dirigé une. Voilà. Donc, cette réunion aura lieu cette après-midi. Toutes les activités ont eu lieu comme c'était planifié et les réunions ont été des réunions à caractère ouvert. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Je crois que nous pouvons aller de l'avant.

TOM DALE: Le GAC s'est réuni avec le conseil de la GNSO et ils ont accordé ce qui suit : « Le processus d'élaboration de politiques actuel, on a remarqué que les participations des membres du GAC dans ces processus, y compris l'information qui a été partagée, à plusieurs niveaux ; les groupes de consultation de la GNSO et du GAC, y compris une enquête récente et l'objectif de [Inaudible] du groupe de travail pour l'ICANN 57 ; ainsi que le besoin de terminer le traitement de ces questions qui sont encore en discussion.

Comme la protection des noms et des acronymes pour les organisations intergouvernementales, la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge.»

JAMAÏQUE: Oui, j'ai une question à propos du point numéro deux. Faudrait-il indiquer ce que cette enquête devait enfin déterminer? Je vois qu'il y a une enquête récente, mais je voudrais savoir quel en était l'objectif. Il faudrait dire donc de quoi il s'agissait dans cette enquête et de la façon la plus résumée, la plus courte possible.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, la Jamaïque. Votre commentaire est pertinent, vraiment. Nous allons donc ajouter les résultats de cette enquête de consultation faite entre le GAC et la GNSO.

IRAN: Par rapport au deuxième point, la même chose, on mentionne le groupe de consultation de la question. Ce serait une consultation sur quoi? Un groupe de consultation sur quoi? Et à la fin, il faudrait ajouter à la fin, on dit membre du GAC de quoi ou pour quoi faire? Et l'enquête récente, sur quoi elle portait cette enquête?

Il faut donc qu'on inclut les thèmes de cette enquête.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Bien, nous allons couvrir ce dernier point avec la proposition de la Jamaïque.

Par rapport à la consultation du GAC. C'était le nom du groupe et cela a dû être signalé dans toutes les réunions. Je suggère de ne pas accorder trop de temps à ça, parce que c'est le nom du groupe et nous en avons toujours parlé de cette façon. Moi, je proposerais de garder ce nom tel qu'il est et de laisser les choses telles qu'elles sont, parce que ce n'est que de l'information sur l'enquête.

Je pense que nous pouvons continuer.

IRAN: Moi, je ne vois pas de problème à dire de quoi on parle. Je ne vois pas de problème pour nous et cela devrait être assez clair.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Bon, je vous demanderais de venir dans la prochaine séance avec un texte complet pour que nous puissions juste l'intégrer dans le reste.

OLOF NORDLING: Cela concerne l'intervention ou la participation précoce du GAC dans les activités de la GNSO.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: C'est parfait. D'accord. Merci d'avoir résolu cela. Olof ?

Alors, nous allons ajouter ceci et nous allons ajouter aussi ce que la Jamaïque a proposé. Pouvons-nous donc aller de l'avant?

Nous allons maintenant nous occuper de l'OCDE.

OCDE: Il faudrait qu'il y ait une apostrophe. Lorsqu'on dit les membres de l'OCDE, parce qu'on dit membre, il faudrait que ce soit au pluriel.

TOM DALE: Bon, moi, je n'utilise pas d'apostrophe. Moi, cela me rend malade d'utiliser cela avec l'OCDE...avec le de...

« La réunion avec la ccNSO. »

Bon, « le GAC a eu une réunion avec le conseil de la ccNSO pour discuter de trois thèmes : la mise en œuvre du cadre adopté pour la redélégation des ccTLD ; les politiques, le développement, les processus de développement des politiques de la ccNSO sur le retrait et la révision des ccTLD ; et les résultats de l'enquête conduite par le GAC sur les relations entre les gouvernements et les ccTLD - pardon, les gestionnaires des ccTLD. »

Je continue.

Donc, « la réunion avec le SSAC. » C'est le comité consultatif sur la sécurité et la stabilité, ces commentaires doivent être mis à jour pour qu'ils reflètent ce qui a été dit, parce qu'il y a des parties du communiqué qui ont été rédigées avant ces discussions.

Bon, maintenant les séances intercommunautaires. « Les membres du GAC ont participé de façon active aux séances intercommunautaires dans le cadre du nouveau forum de politiques, dans la nouvelle structure des réunions. Le GAC a dirigé la séance sur la planification du travail et de la gestion. » Cette séance aura lieu cet après-midi.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Oui. Quelque chose que j'ai oublié de vous dire auparavant sur le temps dont nous avons disposé.

Pour pouvoir compenser la rareté du temps qui nous a été attribué, vous avez proposé et nous avons accepté de partager les éléments du texte et de discuter les éléments du texte avant la réunion, justement parce que nous savons que nous aurons peu de temps pour nous mettre d'accord là-dessus. L'idée est que vous ayez le temps de considérer et d'analyser ces éléments à l'avance.

Je crois que cela est très utile, et nous allons continuer à demander que les éléments de la version préliminaire du communiqué nous soient présentés avant la réunion, parce que cela nous aide énormément pour la rédaction finale, même si ce n'est qu'une étape zéro pour ainsi dire de la rédaction du communiqué.

TOM DALE:

Bon, la section sur le BGRI. La séance a eu lieu lundi, cette réunion a été dirigée par Manal.

« Le GAC s'est réuni avec le BGRI, encore une fois, pour tenir compte de l'efficacité des avis du GAC. Après avoir discuté les points clé des recommandations de l'ACIG, le GAC a peaufiné la description de ce que constitue l'avis du GAC et s'est mis d'accord sur un modèle pour inclure tous les aspects qui doivent être considérés pour l'avis du GAC, s'est mis d'accord sur un plan pilote pour des échanges post communiqué avec le Conseil d'administration pour assurer une compréhension commune de l'avis du GAC présenté dans le communiqué, et ils se sont mis d'accord avec le BGRI, avec le groupe de travail du BGRI, pour suggérer un plan de travail concernant les activités qui auront lieu dans la période d'intersession entre Helsinki et Hyderabad. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Je cède la parole au Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Je ne parlerais pas de ce texte, mais des questions concernant les nouveaux membres. Bien sûr, il y a la Guyane et il devrait y avoir un paragraphe court sur le numéro 168.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Oui, c'est correct.
L'Iran, maintenant.

IRAN: Est-ce que nous devrions avoir une seconde ligne, « après avoir discuté les recommandations de l'ACIG »? Est-ce que nous avons besoin d'inclure cette phrase-là?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Non. En fait, je crois que nous pouvons l'éliminer si vous êtes tous d'accord. Et nous pouvons dire: « Le GAC recommande », etc., etc., etc. Et bon, passer au point suivant.

Nous éliminons au moins une ligne – merci Kavouss, de ce texte qui est plus bref.

Vous avez des commentaires? D'autres commentaires sur cette section? Il semble bien que non. Bien, nous allons au renforcement des capacités, Tom.

TOM DALE:

Cette section concernant le renforcement des capacités a été présentée par les co-présidents des groupes de travail pour les régions les moins desservies. « Le GAC a eu une séance sur le renforcement des capacités pendant l'ICANN 56 et l'équipe du GE-GSE de l'ICANN. Le résultat de cette séance a fait que les co-présidents du groupe de travail soient invités pour aider les membres du GAC pour le renforcement des capacités et des expériences, et par rapport aux thèmes liés au DNS. Le groupe de travail du GAC va identifier des domaines prioritaires qui pourraient avoir des effets sur le renforcement des capacités. »

S'il n'y a pas de commentaires, nous allons poursuivre notre travail.

Groupes de travail du GAC qui se sont réunis et on fait des rapports sur ce qui suit, « les droits de l'homme et le droit international. Suite au soutien des groupes sur les droits de l'homme et la loi internationale, le groupe de travail a discuté des différents points et il a eu une discussion sur le groupe de travail et les priorités.

Il y a eu une participation active sur le groupe de responsabilité et CCWG responsabilité. On recherchait deux volontaires pour s'occuper du traitement des sujets ainsi que d'autres points trouvés dans le point de travail. La valeur ou l'importance d'informations pertinentes pour les conventions et d'autres structures légales a été aussi discutée et cela a été accordé avec les observateurs des OIG au sein du GAC, pour commenter et considérer de contribuer dans cette rédaction. On a abordé aussi la question de la responsabilité sociale et sociétale au sein de l'ICANN. »

IRAN: Nous pourrions écourter cela c'est trop long. Le deuxième paragraphe du milieu – bon, nous pourrions le réduire un tout petit peu.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Je pense que ce qui concerne le plan de travail, la partie concernant le plan de travail peut être reformulée d'une façon plus concise. Ceux qui ont présenté le texte pourraient peut-être s'en occuper. L'information est importante, mais il y a certains termes ou certaines phrases qui ne sont pas absolument nécessaires, merci.

Pourrions-nous continuer, s'il vous plait.

TOM DALE: « Protection des noms géographiques dans les noms géographiques. On continuera à travailler sur les documents concernant la notion de l'intérêt public et des meilleures pratiques pour les nouvelles séries de nouveaux gTLD. Nous allons travailler aussi sur des définitions plus précises de la liste des nouveaux noms géographiques. »

Cela a été présenté par la Présidente de ce groupe de travail, Olga Cavalli de l'Argentine.

IRAN: Merci, monsieur le Président. Pendant la discussion, on a dit qu'on n'a pas besoin de parler de la définition des noms géographiques et de la liste. Quelle est la définition que l'on veut avoir? Vous avez dit que bon nombre de pays n'ont pas besoin d'être redéfinis. Ils ont déjà un nom.

Merci.

OLGA CAVALLI: Merci Kavouss. Nous avons travaillé pour essayer d'avoir des échanges, avoir une interaction avec l'ISO et voir si nous pouvons améliorer la liste que nous avons ou avoir une nouvelle liste.

ÉGYPTE: Merci. Une suggestion mineure. Pouvons-nous dire « continuer à travailler pour trouver des solutions d’exactitude » ?

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: L’Iran.

IRAN: Merci Olga. Comment allez-vous travailler avec l’ISO ? C’est le GAC qui travaille avec l’ISO ? Parce qu’il y a des procédures à respecter. Quelles sont les modalités sur lesquelles ce travail sera fait ?

OLGA CAVALLI: Merci Kavouss de votre question.

Lors de la réunion, nous avons présenté notre plan de travail et pendant la réunion qu’on a eue en Irlande - j’ai du mal à me souvenir du nom des pays, nous avons parlé avec notre collègue Giacomo Mazzone, et nous avons eu des échanges informels avec l’ISO pour essayer de réexaminer cette liste.

Il ne s’agit pas d’une interaction formelle du GAC avec l’ISO. C’est juste une réunion informelle pour essayer de comprendre

quelle sera la meilleure méthode de travail pour améliorer, créer ou changer cette liste.

Voilà où nous en sommes.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Pouvons-nous passer à la partie suivante? Tom.

TOM DALE: « La participation du GAC au NomCom. Le groupe de travail s'est réuni pendant la réunion de l'ICANN à Helsinki. Différents scénarios pour la participation du GAC au NomCom ont été envisagés. Il a été convenu que le groupe de travail développerait des critères du GAC pour la sélection des postes de cadre et qui seraient partagé avec le GAC dans son ensemble. Le groupe de travail continuera son travail et contactera les dirigeants du NomCom pour établir une réunion en face à face pendant la prochaine réunion de l'ICANN, à Hyderabad. »

C'est un groupe de travail qui est dirigé par Olga Cavalli.

L'Iran?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: J'accepte que ce soit Tom qui vous donne la parole.

Alors, le Danemark et puis l'Iran.

DANEMARK: Merci. On dit ici qu'on va développer des critères pour la sélection des postes de direction de l'ICANN.

Je pense qu'on devrait préciser qu'il s'agit des membres du Conseil d'administration.

OLGA CAVALLI: Merci, le Danemark.

Je ne pense pas que l'on ait précisé cela ce matin. À mon avis, le groupe de travail pourrait lui aussi établir des critères valides pour des postes de direction pour tout l'ICANN. On n'en a pas discuté en réalité. Je pense que l'on ne devrait pas dire cela.

PRÉSIDENT SCHNEIDER : Merci. Ce texte vise surtout à dire qu'on a l'intention de travailler dans un groupe de travail.

ALLEMAGNE: Je suis d'accord avec ce que le Danemark a dit. Je pense que nous devons nous concentrer sur les membres du Conseil d'administration et ne pas avoir un avis par rapport à la façon dont les membres, les conseillers de la GNSO, etc., sont choisis.

OLGA CAVALLI: Merci de ce commentaire. J'ai peut-être mal compris votre question. À mon avis, il faudrait en rester à quelque chose de très général. Qu'est-ce que vous en pensez?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Je pense qu'on n'a pas le temps d'en discuter davantage. Nous y reviendrons dans une deuxième lecture. Je vous demande de vous mettre d'accord, entre vous, sur un texte qui pourrait refléter les avis que l'on a par rapport à cela.

OLGA CAVALLI: Je pense que si les membres sont d'accord, on pourrait ajouter les membres du Conseil d'administration. Ce n'est pas un problème.

MANAL ISMAIL: Nous pourrions peut-être parler de « critères de sélection » et ne pas dire sur quel type de membres cela porterait. Garder une formule générale.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Mais alors, les gens se demanderaient « des critères de sélection pour quoi » ?

Essayons donc de garder le texte tel quel et nous y reviendrons plus tard. Nous n'avons pas beaucoup de temps.

Merci beaucoup.

TOM DALE:

« Le texte qui figure sur la section suivante. »

« Le groupe de travail a eu une réunion de travail par rapport à cette question. Un texte sera distribué avant la réunion d'Hyderabad. C'était sur la révision des principes opérationnels du GAC. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

J'ai une question par rapport au texte. Quand est-ce qu'on aura le document du groupe de travail sur la sécurité publique? Nous l'aurons, c'est bien. Donc, on va distribuer cette information.

TOM DALE:

Ensuite, le secrétariat indépendant du GAC. « Le GAC a réaffirmé son point de vue selon lequel un secrétariat indépendant est essentiel pour pouvoir remplir ses fonctions. Des sources de financement seront explorées dans le but de continuer les arrangements après le contrat actuel avec les experts de l'ACIG, en juillet 2017. » Ce texte a été rédigé par moi-même.

Donc, s'il y a des conflits d'intérêt, je vous écoute.

CANADA: Merci beaucoup. Nous pourrions proposer un changement mineur, à savoir dire le GAC réaffirme son point de vue selon lequel un secrétariat responsable, indépendant et durable, et transparent, est essentiel, etc.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Est-ce qu'on peut se mettre d'accord? Oui, merci le Canada.

Nous passons à la section C.

TOM DALE: La transition du rôle de supervision des fonctions d'IANA et le renforcement de la responsabilité de l'ICANN. « Le GAC convient de désigner un agent de liaison avec le CSC. Les membres du GAC vont travailler entre les séances pour développer des principes qui puissent orienter la participation dans cette communauté habilitée. Et finalement, le GAC, les membres du GAC vont continuer de s'engager activement dans le travail que fait le groupe de travail sur la Croix-Rouge et le renforcement de la responsabilité de l'ICANN. »

IRAN: Peut-être dans la dernière partie, on devrait parler de « désigner » ou « sélectionner » ou des membres « sélectionnés ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Le Brésil, vous proposez la même chose?

BRÉSIL: Non. Mon commentaire concerne un autre point.

Je pense qu'à ce stade nous devrions essayer de... Je voudrais donc parler du deuxième paragraphe de la section C. Nous pensons que cela doit être rédigé à nouveau pour que ce soit cohérent avec la section concernant le même sujet de notre communiqué de Marrakech. Je ne sais pas si c'est le moment de proposer un texte ou pas.

Nous voudrions proposer d'ajouter un texte. Je vais lire le paragraphe, qui serait le suivant : « Les membres du GAC vont travailler entre les séances pour établir des principes afin de déterminer les conditions qui régiront leur participation », etc. Puis, on garde le texte qui figure déjà sur l'écran.

L'esprit de cette proposition et celui d'essayer de faire en sorte que ce texte soit cohérent avec ce que nous avons dit dans le communiqué de Marrakech, par rapport au même sujet.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci beaucoup. Je vois qu'il y a des gens qui sont d'accord.

La Commission européenne?

COMMISSION EUROPÉENNE: (Commentaire hors microphone).

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Alors donc, devons-nous inclure cette information? Vous vouliez inclure le nom des personnes et les pays qu'ils représentent ou bien seulement le nom des personnes? Qu'est-ce qu'on a fait la dernière fois? Les pays, d'accord.

Très bien, alors nous allons ajouter la phrase où l'on informe quel est le nom de ces pays.

IRAN: Je n'ai pas vraiment compris la proposition du Brésil. J'ai bien compris qu'on... Je n'ai pas de problème pour qu'on travaille sur ces propositions. Ce serait une version préliminaire qui, ensuite, serait analysée en séance plénière dans nos réunions en face à face.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Il n'y a pas de changement important par rapport à ce qui est dit, par rapport à ce qui figure sur l'écran.

La partie concernant la participation dans la nouvelle structure de communauté habilitée devrait donc se rapprocher le plus possible de ce qu'on a dit dans notre communiqué de Marrakech.

Le fait que nous allons travailler entre les séances sur ces principes et que cela serait à présenter au GAC par la liste de diffusion, et ensuite dans les réunions en face à face. Vous avez tout à fait raison et on en avait parlé lors de notre réunion de Marrakech.

Pouvons-nous avancer, passer à la section suivante?

TOM DALE:

Merci. Section suivante, l'équipe de révision sur la concurrence, la confiance du consommateur et le choix du consommateur. « Le GAC a reçu une mise à jour de cette équipe. Les membres du GAC ont fait des commentaires sur plusieurs questions qui avaient été abordées pendant cette mise à jour. »

L'Iran.

IRAN:

Oui. Nous ne mentionnons aucun nom dans les autres groupes. Donc, peut-être qu'il ne faudrait pas inclure le nom du co-président du groupe à ce stade.

TOM DALE:

Merci. Cette section, c'est une section d'information. Ce n'est pas un avis au Conseil d'administration. C'est une section qui concerne les protections des OIG.

« Le GAC reste engagé à garantir des protections pour les noms et les acronymes des OIG au premier et au second niveau, conformément aux traités internationaux. »

« Le GAC rappelle son avis depuis 2012 de Toronto à cet égard, en ce qui concerne la protection préventive au second niveau des noms et des acronymes des OIG. Et ces protections devraient être rendues permanentes pour les noms et les acronymes dans deux langues, pour qu'il n'y ait aucun coût pour les OIG. Concernant la protection au second niveau, ces mécanismes devraient être séparés de l'UDRP existante, et que ces mécanismes n'aient aucun coût pour les OIG ou un coût minimum. »

« Le GAC signale que le travail en cours au sein du petit groupe et les efforts pour développer des mécanismes pour mettre en œuvre l'avis susmentionné. Le GAC considère que les protections des OIG, des acronymes et des noms des OIG doivent être mises en place. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Cela doit être considéré avec l'autre partie du communiqué qui porte sur ces protections.

Voyons un petit peu quelles sont les réactions initiales par rapport à ce texte.

La Suisse, la Suède pardon.

SUÈDE: Merci Thomas. C'est une question très sensible, mais puisqu'on veut un communiqué plus court et plus concis, je me demande s'il est nécessaire de répéter l'avis que nous avons déjà donné. Nous pouvons dire que nous réitérons l'avis qui a été donné depuis Toronto 2012 à cet égard.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Donc, vous proposer d'éliminer deux paragraphes, deux petits i, c'est ça. Est-ce que cela est acceptable? Très bien.

L'OCDE.

OCDE: Nous avons rédigé avec beaucoup de soin ce texte et je pense que le fait d'éliminer ces deux paragraphes modifie trop le texte. Nous allons, nous avons créé un nouveau texte dans la section concernant l'avis au GAC et certains voulaient justement qu'il y ait une répétition de ce qui avait été dit dans le communiqué précédent du GAC.

Donc, j'apprécierais qu'on garde le texte tel que nous l'avons présenté. Cela donne davantage de précision et je pense que c'est plus clair.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Nous avons trente minutes avant la pause-déjeuner, et je vous propose d’avancer plus vite.

Alors, l’Iran.

IRAN: Merci, monsieur le Président. Vu le temps limité que l’on a, laissons le texte en l’espèce.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Y a-t-il des objections? La France.

FRANCE: Merci beaucoup. Je soutiens ce que l’OCDE vient de dire. Je propose de garder le texte en l’espèce.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: La Suisse.

SUISSE: Merci de m’avoir donné la parole. Je pense que le texte proposé par l’OCDE est l’aboutissement d’un grand nombre de consultations qui ont été menées, et donc je le garderais en l’espèce.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Pouvons-nous le garder en l'espèce? Très bien, et avancer. Très bien. Section suivante.

TOM DALE: Nous arrivons à la dernière partie de notre communiqué, l'avis au conseil d'administration de l'ICANN concernant donc les procédures et les politiques pour les futures gTLD. « Le GAC conseil au conseil d'administration que le point de départ pour le développement de politiques sur la publication de nouveaux gTLD. » Et ici, on a deux alternatives, première version et deuxième version. La version originale disait, « le point de départ devrait être une position de départ sur la publication de gTLD ou l'utilisation de gTLD de manière permanente.

Puis, la deuxième version devrait « d'abord prendre en considération les résultats de toutes les revues sur les nouveaux gTLD qui ont eu lieu et déterminer quels sont les aspects et les éléments qui doivent être ajustés ou améliorés, en particulier, en ce qui concerne la diversité et la facilité d'accès pour les pays en développement. »

« a) critères minimums en ce qui concerne l'interopérabilité, la sécurité, la stabilité de la résilience doivent être respectés.

b) Une analyse objective et indépendante des coûts et des bénéfices doit être menée avant, pour tirer des enseignements des expériences et des résultats de la série précédente.

Toutes les mesures disponibles au Conseil d'administration devraient être utilisées pour s'assurer qu'une approche mesurée et compréhensible soit suivie pour d'autres séries de nouveaux gTLD au lieu de mettre en place des processus parallèles qui peuvent chevaucher, faire en sorte que les efforts, qu'il y ait des doublons au niveau des efforts. »

« Les principes du GAC concernant les nouveaux gTLD, 28 mars 2007, restent l'avis du GAC en ce qui concerne les politiques publiques concernant les nouveaux gTLD et devraient être pris en considération à toutes les étapes du développement de politiques. Le GAC continuera de participer dans les pistes de travail sur le développement de politiques concernant les revues qui sont en place. »

Les arguments. « Il n'y a pas de raisons en matière de politiques publiques pour lesquelles des nouvelles séries ne soient pas lancées. Il y a des raisons pour appliquer un certain nombre de critères pour l'application et la post délégation. Le GAC croit que ces critères dérivent ou viennent des obligations de l'ICANN en ce qui concerne l'intérêt public mondial. »

Les données. « Il n’y a pas encore de données disponibles pour mettre en place une évaluation adéquate, tant au niveau qualitatif qu’au niveau quantitatif, sur la série en cours. Des données importantes, par exemple, en ce qui concerne la sécurité des consommateurs devraient être collectées. Un processus efficace et logique veut dire que ces données sont nécessaires pour pouvoir faire avancer les processus de développements de politiques.

Le GAC ne souhaite pas donner un avis à ce stade en ce qui concerne les questions de politiques publiques et préfère travailler sur les mécanismes existants dans le cadre du modèle multipartite. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Nous avons 26 minutes devant nous. S’il vous plait, je vous prie de vous concentrer sur les points clés du document. Je vous demande donc de ne pas vous arrêter sur les détails de rédaction.

La Suède, l’Espagne.

SUÈDE: Ce qui m’inquiète, c’est l’ambition : c’est notre ambition pour présenter notre avis sur une approche claire, concise, identifiable et qui puisse être mise en œuvre.

Surtout si nous n'avons pas le temps pour peaufiner cette formulation.

Il me semble que la production d'un texte plus bref prend plus longtemps, mais je pense qu'on peut en ajouter un peu. Mais s'il y a un avis qui prend trois pages et je cherche les mots les plus clairs, les plus parlants, pour souligner l'esprit de ce que nous voulons transmettre et je pense que cela peut être fait avec une formulation plus courte. Je suis sûr que nous pouvons présenter une version beaucoup plus brève que celle que nous montrons, mais nous n'avons pas le temps.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, la Suède.

L'avis prend une page et les fondements prennent une demi-page. Donc, nous avons une page et demie au total.

L'Espagne prend la parole maintenant.

ESPAGNE: Je serais brève. Je préfère la version 2 et j'ai un doute, parce que nous avons mentionné les principes du GAC concernant les nouveaux gTLD du 27 mars. Pourquoi ne parlons-nous pas de l'avis que nous avons présenté pour le processus de la série actuelle ?

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Dans tous les communiqués entre 2011 et 2013, nous avons fait référence à ces principes. Donc, il n’y a rien de nouveau là-dessus.

Le Royaume-Uni prendra la parole, puis l’Iran et les Pays-Bas.

ROYAUME-UNI: J’ai deux points clés. Dans la version numéro un, on dit « de façon continue ». Cela peut susciter une confusion par rapport à la discussion sur le fait qu’il doive y avoir une série ou un mécanisme qui soit constamment cohérent. Je voudrais quelques précisions là-dessus, des éclaircissements. C’est un élément important à inclure, mais je ne sais pas si c’est un point central.

Moi, je préfère la version deux, mais nous pourrions l’écouter et ne pas rentrer dans des points particuliers, parce qu’il y a beaucoup de division et il y a beaucoup de points. Nous avons déjà parlé de la diversité à plusieurs reprises et de l’absence de participation de certains pays et l’absence d’engagement.

Donc, je ne pense pas que l’on doive rentrer dans le détail de ce thème.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Mais si vous parlez de quelque chose qui se fait de manière continue, on pourrait avoir plusieurs interprétations. Nous devons avoir en ce moment une vision claire de ce qui se passe. Je vois une préférence. Je comprends que le Royaume-Uni et l'Espagne préfèrent la version 2.

IRAN: Oui. La version 2 est bien meilleure, mais est-ce que nous avons le temps d'écouter ceci? Est-ce que nous avons besoin de cet avis dès maintenant? C'est quelque chose de très important cela et nous travaillons trop vite là-dessus.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Nous devrions peut-être écouter quelqu'un qui ne serait pas d'accord. Parce que si nous ne sommes pas d'accord, nous allons nous demander si nous en avons besoin ou pas. Lorsque vous aurez répondu, veuillez vous centrer sur l'idée de déterminer si cet avis est nécessaire ou pas. Ensuite, dites si vous êtes d'accord ou pas et si vous n'êtes pas d'accord, dites pourquoi. S'il n'y a pas de motif ou de raison de désaccord, donc quel est le problème?

Maintenant les Pays-Bas.

PAYS-BAS: Merci, monsieur le Président. Deux commentaires tels que le Royaume-Uni a dit. Nous devons éviter cette notion ou cette formulation de manière continue. Je préfère la proposition de la Commission européenne pour éliminer le texte entre parenthèses, parce que nous avons d'autres soucis, et nous mettons l'accent sur certaines inquiétudes plutôt que sur d'autres.

SUISSE: Merci, monsieur le Président. C'est juste un commentaire sur d'autres commentaires qui ont été faits par rapport à cette idée qu'on travaille un peu trop vite ou pas.

Je voulais dire très clairement que l'un de ceux qui ont soutenus ce texte initial, qui avait été distribué, diffusé. Il y a eu ce mail à l'ensemble du GAC. Bon, je ne pense pas que nous ayons, enfin, forcé le pas sur ceci, mais d'après les accords que nous avons, lorsque nous avons préparé l'ordre du jour, nous avons distribué toute cette information avec une avance suffisante. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Alors, nous devons conserver cela dans le texte et nous allons à la version 2 que nous allons essayer de réduire pendant la deuxième partie ou pas.

Nous voulons savoir s’il y a quelqu’un d’autre qui voudrait dire quelque chose à ce propos. Rappelez-vous que nous avons eu de longs débats à ce sujet.

IRAN: Encore une fois, l’urgence... Pourquoi sommes-nous tellement pressés d’introduire ce paragraphe dans une période d’une demi-heure, envoyer un avis qui restera sur la table du Conseil d’administration pendant des années? Ce n’est peut-être pas parce que ce n’est pas clair. Je parle de l’urgence.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Mais je ne comprends pas. Excusez-moi. Vous voulez le supprimer ou vous voulez changer quelque chose?

IRAN: Je préfère ne pas prendre trop de temps pour ceci et ne pas envoyer d’avis à cet égard au Conseil d’administration.

ROYAUME-UNI: Merci, monsieur le Président. Moi, ce que je dis, c’est qu’il faut que nous conservions cela, mais nous devons l’écourter. C’est une partie importante du débat et nous devons exprimer... Nous devons faire savoir comment le GAC s’exprime devant le Conseil d’administration.

Je retiendrais le texte de la version 2. J'éliminerais cette – disons – vision particulière qui est entre crochets et je finirais par le paragraphe deux, pour que ce soit plus court.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Je crois que nous devons aller de l'avant. Donc, nous allons inviter tous ceux qui s'inquiètent de ceci. J'en vois qui acquiescent. Donc, je vous proposerais d'élaborer une version plus courte pendant la pause-déjeuner pour cette après-midi.

Nous allons maintenant aborder la prochaine section.

TOM DALE: Merci. La section suivante concerne les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire.

« Le GAC présente son avis au Conseil d'administration et recommande ce qui suit, que les recommandations présentées par la GNSO, le groupe de travail de PDP de la GNSO sur l'anonymisation et les services, l'accréditation des services d'enregistrement fiduciaire présente des questions importantes de politiques publiques qui devraient être prises par le GAC dans ses commentaires et dans le rapport initial du PPSAI. »

« Si le Conseil décide d'adopter les recommandations de la PPSAI, il devrait adresser ceci à l'équipe de révision de la mise en

œuvre pour s’assurer que les inquiétudes du GAC soient effectivement abordées dans la phase de mise en œuvre, de la façon la plus étendue possible. »

« Si pendant les discussions sur la mise en œuvre, on voit apparaître des questions de politiques, elles doivent être adressées à la GNSO pour les futures délibérations sur les améliorations potentielles des recommandations PPSAI et/ou l’accréditation des services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Je pense que nous n’avons pas le temps pour lire une demi-page d’argument. Nous allons nous centrer sur l’avis et nous allons peut-être demander à ceux qui l’ont rédigé et leur demander d’écourter ces arguments, la liste de ces arguments, à une demi-page ou quelque chose comme ça.

Donc, faites vos commentaires sur l’avis en soi.

ÉTATS-UNIS: Merci, monsieur le Président.

Mon commentaire concerne le paragraphe final, sur la troisième ligne.

Je propose d'éliminer, de supprimer l'expression, « recommandations de la PPSAI et/ou », et que l'on puisse lire donc, « Les recommandations de la PPSAI et l'accréditation des services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire. »

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE: Sur le dernier paragraphe, je voudrais proposer aux collègues de l'éliminer, de le supprimer tout entier et ce parce qu'il semblerait que nous présentions notre avis au GAC sur un processus de la GNSO.

Excusez-moi, je trouve que cela est un peu confus. Je le dis de façon respectueuse. Je propose de supprimer cela au complet, si nos collègues sont d'accord.

Ce que nous disons, c'est que le Conseil d'administration doit dire à la GNSO de travailler sur son propre processus. C'est ce que cela implique si nous disons ça, voilà pourquoi je propose de supprimer.

IRAN: Je ne vois aucun problème. Pourquoi ne pas donner d'avis sur les activités de la GNSO? Qu'est-ce qu'il y a? Quel est le problème là? C'est tout.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: L'Espagne.

ESPAGNE : Moi, je ne comprends pas très bien la raison pour laquelle il faut effacer, éliminer ou supprimer ce paragraphe. Que nous disions ou pas au Conseil d'administration de dire quelque chose à la GNSO ou non. L'importance de ce paragraphe... Ce paragraphe est important pour encourager la GNSO à travailler avec le GAC sur les questions ayant un effet sur l'activité du GAC dans l'étape de la mise en œuvre, pendant l'étape de la mise en œuvre.

Sans ce paragraphe, nous n'aurions que le paragraphe précédent où l'on établit que les deux groupes travaillent ensemble et qu'ils essaient de le faire d'une façon constructive et c'est tout.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, l'Espagne. Il s'agit d'une question de procédure. Quelqu'un aurait-il des remarques sur le contenu? Autrement, nous n'allons pas discuter, mais pour le moment, je ne crois pas – enfin – que ce soit nécessaire. Pourrions-nous accepter ce que disent les États-Unis et l'inclure tel quel?

SUÈDE: Bon, vous venez de soulever une question opportune. Je crois que cela doit être inclus dans le communiqué.

Il se peut que cela soit inclus dans d'autres thèmes, si ce n'est pas une question que le Conseil d'administration va aborder et que cela, qu'il faudrait communiquer quelque chose à la GNSO. Cela ne devrait pas être fait dans l'avis au Conseil d'administration.

IRAN: Oui, nous pouvons être d'accord sur cet amendement proposé par les États-Unis. J'ai été dans la réunion de la réunion de la GNSO et une personne que je ne vais pas mentionner dit qu'il n'y a pas d'avis du GAC sur la question des recommandations de la PPSAI.

Il y a certains points qui sont nécessaires, mais nous devons les mentionner. Je propose de conserver cela avec cette modification proposée par les États-Unis.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Est-ce qu'il y a d'autres problèmes par rapport à ce texte?

Pourrions-nous le conserver avec la proposition de modification des États-Unis et nous aurons un texte plus court après le déjeuner – pardon, nous aurons un texte pour les justifications ?

Maintenant, nous allons aborder la question des codes à deux caractères.

TOM DALE:

Le GAC a proposé... « Le GAC a discuté des plans proposés par les opérateurs de registre pour atténuer la confusion dans les codes géographiques à deux caractères. Le GAC ne peut pas proposer de consensus sur tous les points de vue qui créent des désaccords. »

« Le GAC pense qu'il n'y a pas d'objection pour libérer les codes à deux lettres pour les TLD de marque et les TLD avec des politiques d'enregistrement restreintes. »

« Le GAC considère qu'il s'agit d'une approche très utile que le registre ou l'opérateur de registre pertinent ou le bureau d'enregistrement entre crochets puissent ou doivent participer avec les membres du GAC pertinents, lorsqu'il y a un risque qui a été identifié, pour parvenir à un accord sur la manière de gérer ce problème ou d'avoir l'évaluation d'une tierce partie sur la situation dont le nom est déjà considéré. »

Pour compléter les arguments, « le premier consensus fait partie de cette section sur [Inaudible] et cela ne doit pas – pardon. Le GAC reconnaît qu'il y a un risque de confusion sur les marques

des TLD qui n'est pas existant. Il n'y a pas non plus de mesures d'atténuation. »

« Les politiques incluent déjà les codes à deux caractères et pour des questions qui n'ont pas de rapport avec le sens de la chaîne de caractères. »

« Le GAC donne son avis au Conseil d'administration et estime qu'il faut qu'il y ait un commentaire disant que les registres et les bureaux d'enregistrement participent dans des pays et des territoires où il y a eu des risques de confusion ou de problème avec les notions, les valeurs nationales pour les aborder de la meilleure façon possible. Un autre point, le GAC estime que le Conseil d'administration doit analyser les questions possibles pour l'utilisation d'un système indépendant, pour le règlement des litiges avec des codes à deux lettres qui sont potentiellement conflictuelles ou avec d'autres effets négatifs sur un pays ou un territoire. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Je pense qu'on peut continuer à discuter de ceci pendant longtemps. Je voudrais vous rappeler qu'il y a plusieurs avis sur cette question et nous en sommes à une étape du processus où il y a plusieurs codes qui ont déjà été délégués.

Il faut mettre l'accent sur le plan d'atténuation et non pas sur les points de vue généraux, sur ce qu'il faut faire sur les codes de pays au second niveau.

Je vais donc donner la parole à la dame du Nigeria.

NIGERIA:

Mon commentaire concerne le deuxième paragraphe.

Nous savons qu'il y a des pays qui n'ont pas d'objections par rapport à l'utilisation de codes de pays au deuxième niveau. Mais la position du Nigeria est la suivante, nous ne voulons pas que notre code de pays soit utilisé au second niveau, et c'est pour cela que nous demandons à ce que nous soyons contactés en cas de demande d'utilisation de notre nom de pays.

Ce n'est pas donc notre position, au sens que le GAC... Dans l'avis du GAC, nous avons dit que nous nous opposons à cela.

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Il y a plusieurs pays qui sont dans votre situation. Je ne pense pas que l'on puisse garder ce paragraphe, parce qu'il n'y a pas de consensus là-dessus.

L'Iran.

IRAN: Merci, monsieur le Président. Je suis d'accord avec le Nigeria. Il y a une demande de consentement explicite. Je supprimerais donc cette partie et j'aimerais donc voir...

J'aimerais pouvoir discuter davantage par rapport à ce qui est sur l'écran afin que l'on puisse trouver une solution qui puisse plaire à tous.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: S'il vous plait, donc dites-nous où l'on peut inclure cela. Vous voulez proposer un texte? C'est ça?

IRAN: Non, le texte a été proposé à trois reprises, mais vous ne l'ajoutez pas. Je ne comprends pas pourquoi d'ailleurs.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Tom va le chercher sur son ordinateur. Est-ce que vous pourriez lire votre texte?

IRAN: Je l'ai envoyé à Gema. S'il vous plait, ne me demandez pas de lire ce texte.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Est-ce que je pourrais vous demander de bien vouloir le lire, parce que sinon ça va prendre plus de temps.

IRAN: Je vous ai envoyé ce texte à trois reprises. Pourquoi ne pas l'utiliser ? Est-ce que vous pouvez m'expliquer pourquoi le texte ne figure pas sur l'écran ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Je vous demande s'il vous plait de bien vouloir lire le texte pendant que Tom le cherche dans son ordinateur, pour qu'on puisse en parler. Merci.

IRAN: Très bien, à moins que cela soit spécifié autrement.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: S'il vous plait, Kavouss. Pouvez-vous nous indiquer où est-ce que vous voulez inclure ce texte?

IRAN: C'est après le paragraphe.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Après le premier paragraphe.

IRAN: « À moins que cela soit indiqué - à moins que cela soit mentionné spécifiquement par un pays donné. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Et cela serait ajouté au premier paragraphe ?

IRAN: Non. Non. Ce serait après. Virgule, « L'utilisation de codes à deux lettres au second niveau est soumise à l'accord explicite de la part des gouvernements ou des pays concernés. »

Tout cela veut dire que pour les pays qui n'ont pas d'objections, cela reste ouvert, mais cela veut dire aussi que les autres qui souhaitent avoir un avis par rapport à cela puissent le faire.

Voilà, c'est un texte assez neutre, parce que ça contient la vision des deux groupes de pays. Il y a un groupe de pays pour lesquels le fait de pouvoir accepter ou non est très important. Le Nigeria en fait partie.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci beaucoup de cette contribution. Cela remplace le paragraphe d'avant?

IRAN: Le premier paragraphe et le deuxième paragraphe.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Alors, nous allons voir ce que ça donne. Cela reflète assez bien ce que vous avez dit. Voilà ma réaction initiale.

Nous ne pouvons pas nous arrêter très longtemps sur cela ; peut-être que pendant la pause-café, on pourra se mettre d'accord par rapport à cela.

Est-ce qu'il y a des réactions d'ores et déjà par rapport à ce changement ?

CHINE: J'ai une suggestion mineure par rapport à la rédaction, on dit « par le pays ou les pays donnés », peut-être qu'on peut parler de territoires aussi. « Pays et territoires ». Ajoutez donc le mot « territoire » dans cette phrase.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Dans le deuxième paragraphe?

CHINE: Non, dans le paragraphe proposé par Kavouss.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Les Pays-Bas, et puis l’Iran.

PAYS-BAS: Je respecte la position des pays qui ne souhaitent pas que leur code de pays soit utilisé au second niveau. Je me demande si c’est pratique ou si c’est faisable dans la mesure où il y a eu déjà des délégations. Mon inquiétude porte sur le fait d’introduire une nouvelle procédure avec des résultats qui ne seraient pas prévisibles, parce qu’il y a déjà eu des délégations.

Ce que nous sommes en train de faire, donc ce serait changer les règles en cours de route, parce que les candidats, à ce moment-là, doivent établir une relation avec les gouvernements, et cela revient un petit peu à changer les règles en cours de route.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: On a demandé notre avis par rapport à comment gérer l’utilisation de noms de codes de pays au second niveau. Nous avons donc exprimé notre point de vue. Tout cela fait partie de l’histoire. Or, si nous voulons nous concentrer sur cela, notre avis a été assez clair par rapport à cela. Nous parlons du processus d’atténuation de risques en ce moment.

Cela ne concerne pas le fait de savoir si les gouvernements aiment ou pas qu’on utilise leur nom de pays. Cela a déjà été dit. Il faut qu’on avance plus rapidement.

Nous ne pouvons pas nous arrêter ici. On pourra en parler pendant la pause-café ou pendant la pause-déjeuner. Nous avons donné un avis. Le Conseil d'administration a pris des mesures. Tout cela a déjà été fait.

La seule chose qui reste à voir, c'est que doit-on faire dans les cas où il y a des gouvernements qui objectent – pardon, qui s'opposent à l'utilisation de leurs noms de pays au second niveau. Et à ce moment-là, on parle des plans d'atténuation. Mais nous ne parlons pas ici du fait qu'il y ait des problèmes qui ont – qu'il y ait des pays qui ont des problèmes par rapport à cette utilisation et qu'il y a des pays qui n'en ont pas. On en a déjà parlés.

IRAN:

S'il vous plait, Thomas. Ne mettez pas la pression par rapport à cela. Pourquoi vous voulez passer à autre chose? On n'a pas discuté suffisamment sur cette question parmi 205 pays et territoires. Nous avons dit à plusieurs reprises que nous avons des objections.

Le texte est clair. Si vous n'avez pas de problèmes, alors si vous avez un problème – pardon, il faut s'en remettre à l'ICANN ou au GAC.

Alors, s'il vous plait, permettez-nous de nous arrêter là-dessus, parce que c'est très important. Si tous les pays n'avaient pas de problèmes, alors il n'y aurait pas de problèmes. Mais il y a des pays qui ont exprimé leur position. C'est vrai qu'on en a déjà parlé, mais on n'en a pas parlé en profondeur parce que nous sommes en train de soutenir un sujet qui est très sensible pour certains pays.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: L'Iran, s'il vous plait. La seule chose que j'ai dite, c'est que nous ne devons pas revenir sur des sujets que l'on a déjà abordés. Et c'est la seule chose que j'ai dite. Je pense que cela a quand même un peu de sens.

Essayons de raccourcir ce débat. On a deux paragraphes.

Donc, est-ce que la proposition de l'Iran, c'est d'ajouter ce texte et supprimer les deux premiers paragraphes ? Est-ce que c'est possible ? Y a-t-il des objections à la proposition de l'Iran ?

La Suisse.

SUISSE: Mon commentaire concerne le quatrième paragraphe. Je voudrais savoir quelle est la justification pour supprimer ce paragraphe, parce que pendant les discussions, on a vu que l'on était d'accord là-dessus. Essayons donc, essayons de voir alors.

Paragraphe 1, paragraphe 2, le paragraphe d'après ne fait pas l'objet d'un consensus, donc on l'élimine. Et puis on garde le quatrième ? La Commission européenne.

COMMISSION EUROPÉENNE: Je voulais juste une clarification. Si je ne m'abuse – le secrétariat pourra le confirmer, nous avons donné un avis similaire, mais à l'inverse avec d'autres mots, à savoir que l'on peut utiliser des codes à deux lettres, les codes de pays à deux lettres au second niveau, à moins qu'il n'y ait un refus de la part d'un pays.

Maintenant, on dit les choses à l'envers, si vous voulez ou d'une autre manière. Donc, on dit la même chose, mais d'une autre manière.

L'Iran, si vous permettez de finir ma phrase, ma proposition est la suivante : le secrétariat va chercher la formule que l'on a utilisée la dernière fois dans notre avis pour vérifier que ce que l'on dit maintenant n'est pas contradictoire avec ce que l'on a dit dans nos autres avis.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Excusez-moi, nous devons avancer. Autrement, vous n'aurez pas le temps de manger, ne serait-ce qu'un sandwich.

Alors, nous prenons note qu'il n'y a pas d'accord par rapport à cela. Nous allons continuer la lecture. On va en reparler pendant la pause-déjeuner. Mais je vous encourage donc à ne pas essayer de reformuler ce qui a déjà été dit dans d'autres avis.

Nous devons respecter cela, sinon ce sera difficile. Merci de votre compréhension.

Passons à une autre partie.

IRAN: Vous ne m'avez pas permis... Vous ne comprenez pas notre problème.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Excusez-moi, l'Iran. Vous devrez résoudre cela de manière bilatérale, parce que vous devriez à ce moment-là, l'Iran, vous devez écouter notre argument.

IRAN: La vision du pays est importante, parce que si une non-réponse d'un pays est considérée comme une acceptation, cela n'est pas possible.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: S'il vous plait, Kavouss. Autrement, vous devrez devenir le Président de ce groupe.

IRAN: Je n'aime pas cela.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Nous allons poursuivre cette discussion après la pause-déjeuner. S'il vous plait.

Alors Tom, allez-y.

TOM DALE: La section sur l'utilisation des codes à trois lettres de la liste ISO 3166.

« Le GAC a discuté la réservation des codes figurant sur la liste ISO 3166-1 au premier niveau et interagit avec les membres du groupe intercommunautaire sur les noms géographiques. »

« Comme prévu dans les avis du GAC sur les caractères à trois lettres dans le cadre des groupes de travail sur l'utilisation de noms de pays et de territoires, il peut y avoir différentes politiques pour l'utilisation de codes de pays en relation avec les politiques publiques. Mais, plusieurs problèmes doivent être résolus avant un changement aux mesures de protection de ce type d'utilisation. »

« Le GAC encourage la communauté à interagir avec le GAC dans les discussions par rapport à cette question et à ne pas envoyer de propositions au Conseil d'administration jusqu'à ce que tous ces problèmes et tous ces points de vue puissent être pris en compte et analysés. »

« Le GAC conseille au Conseil d'administration de ne pas lever les protections en cours jusqu'à ce que des discussions en profondeur soient menées. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Niue ?

NIUE: Est-ce que l'on pourrait enlever l'élément « at least » - en anglais, au moins. « Le Conseil d'administration ne lève pas les protections en cours au moins... ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER: C'est le dernier paragraphe ?

NIUE: Oui.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Y a-t-il d'autres commentaires ? Vous pouvez l'accepter ?

Le Canada, le Royaume-Uni, et les Pays-Bas. S’il vous plait, je vous prie d’être bref.

CANADA: Merci. Une suggestion mineure. Je ne suis pas sûr que nous voulions être vus comme un organe qui ne veut pas que la communauté fasse des propositions. Donc, je propose d’éliminer, dans le troisième paragraphe, la référence où l’on dit que « Le GAC encourage la communauté à partager ou s’engager avec le GAC dans des discussions sur cette question. »

Donc, éliminer la partie qui dit, « à propos de cette question ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Vous proposez de s’arrêter là où il est dit, « le GAC dans les discussions » ?

CANADA: Je propose d’éliminer la partie qui dit, « around this issue » – à propos de cette question – et qui continue en disant, « refrain from big proposals », c’est-à-dire et ne pas envoyer des propositions.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Très bien. Nous allons donc prendre note des propositions et puis, on verra ce que l'on fait. Y a-t-il d'autres propositions de modifications ? Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Merci, monsieur le Président. Au niveau de la présentation, je pense qu'il n'y a qu'un seul élément d'avis ici dans le quatrième paragraphe : « ne pas lever donc les protections en cours ».

Tout le reste, ce sont des informations de contexte, qui pourraient être incluses dans les justifications.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Vous avez raison.

Les Pays-Bas ?

PAYS-BAS: C'est un point qui peut être résolu par les Anglophones. On a l'impression que vous êtes en train de dire qu'il y a une conséquence, à savoir que ces protections seront levées une fois que les discussions auront lieu.

Essayons de faire en sorte qu'il n'y ait pas dépendance entre les discussions et le lever des protections – pardon, la levée des protections.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Cela implique, le texte – vous dites que le texte implique qu’une fois que les discussions auront eu lieu, le Conseil d’administration devrait lever les protections. C’est ça, mais ce n’est pas ce que l’on veut dire.

J’en prends note.

Avant de donner la parole à l’Iran, êtes-vous d’accord pour dire que l’avis est donné dans le quatrième paragraphe et que le reste devrait faire partie des fondements ? Est-ce que cela vous paraît logique ?

Je vois qu’il y a des gens qui acquiescent de la tête. Travaillons donc sur le quatrième paragraphe, parce que c’est là que l’on est en train de donner un avis.

L’Iran, s’il vous plait.

IRAN: Merci, Thomas. Pouvez-vous me dire en tant que Président ce que nous sommes en train de dire dans le texte, quand ont dit « Le GAC encourage la communauté » ?

Est-ce que le GAC dit au Conseil d’administration d’encourager la communauté ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Vous avez tout à raison, mais on va éliminer cela. On va mettre cette partie du texte dans, où il y a des fondements. J'ai le Gabon. Non, ce n'est pas le Gabon. Le Swaziland.

SWAZILAND: Je me demande si ce serait un problème de dire que « Le GAC conseille le Conseil d'administration de ne pas lever les protections actuelles ou les protections en cours concernant les codes à trois lettres », et s'arrêter là. Je peux me tromper bien sûr, mais je ne me souviens pas qu'il y ait eu de soutien à l'utilisation des codes à trois lettres au sein de l'ICANN. Et je pense que cela pourrait être notre avis final, à savoir... J'espère avoir été clair.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Nous avons une participation à distance de l'Estonie.

Apparemment, ce gouvernement souhaiterait utiliser ce code.

Mais, je pense que d'abord on veut dire qu'il doit y avoir des discussions par rapport à cette question et deuxièmement, que indépendamment du résultat des discussions, les protections ne devraient pas être levées.

Je pense que ce sont les deux idées que l'on veut faire passer, à savoir il faut avoir des discussions par rapport à cette question

avant de prendre une décision. Et ensuite, deuxième point, pour le moment, les protections ne devraient pas être levées et cela indépendamment du résultat des discussions.

Est-ce que vous êtes d'accord pour dire que ce sont les deux éléments de cet avis ?

Y a-t-il des objections par rapport à ces deux éléments, ces deux idées ?

Si vous êtes d'accord, nous allons essayer de rédiger un paragraphe qui puisse refléter ces deux éléments de manière correcte. Et maintenant, j'aimerais demander à l'Espagne de rédiger un paragraphe de fondement à partir des textes qui figurent dans nos communiqués précédents.

Nous avons encore un point. Ensuite, nous allons nous arrêter pour la pause-déjeuner. Je pense que ce sera bien pour tous de prendre un peu d'air frais. Et le dernier point concerne la protection des acronymes et des noms des OIG.

TOM DALE:

« Le GAC : (a) conseille le Conseil d'administration d'interagir de manière active avec la GNSO sur la question des protections des OIG dans un effort pour réconcilier les différences entre la GNSO et le GAC sur cette question tout en restant à disposition de la GNSO, au cas où il y aurait des inquiétudes ; (b) prendre en

considération le nombre d'individus qui ont rejoint le Conseil d'administration et la GNSO depuis la première référence du GAC à cette question, essayer de travailler sur la compatibilité de ces questions en matière, au niveau des propositions. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Y a-t-il des commentaires ?

IRAN: J'ai l'impression que la première partie où l'on demande au Conseil d'administration d'interagir avec le GAC, on a l'impression que l'on dit que, que cela veut dire que le Conseil d'administration a refusé notre avis et que nous voulons qu'ils en reparlent avec nous.

Mais c'est quoi que l'on est en train de faire à ce moment-là ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, l'Iran.

Le Conseil d'administration n'a pas refusé notre avis, mais il y a des discussions encore en cours.

Il peut y avoir des éléments qui ont déjà été dits dans d'autres communiqués.

L'OCDE, voulez-vous rebondir sur ce qui a été dit par l'Iran ?

OCDE: Je voulais me faire l'écho de ce qui a été dit, à savoir que le Conseil d'administration n'a pas refusé de manière formelle l'avis du GAC. Il y a encore des conflits à résoudre entre la GNSO et l'avis du GAC.

Cette partie donc de notre avis a été rédigée pour refléter les conversations que nous avons eues la semaine dernière avec le Conseil d'administration et avec la GNSO. Nous croyons que ces discussions ont été très productives et nous espérons que ces discussions puissent se poursuivre dans le même esprit. Je pense que c'est pour ça que c'est très important de pouvoir ajouter cela dans notre communiqué. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Oui, j'avais confondu avec la première partie du texte.

Oui, ici je pense qu'il faut faire référence au petit groupe et je pense qu'on a entendu dire, au Conseil d'administration, qu'ils veulent que l'on continue donc de diriger ce travail, qui peut être fait dans un petit groupe et que l'on continue de travailler avec le Conseil d'administration et la GNSO.

Oui, donc il y a eu, compte tenu qu'il y a eu des changements au niveau de la composition de la GNSO et du Conseil d'administration, c'est pour cela que l'on donne un petit peu de

contexte. Est-ce que vous pensez que c'est approprié ou qu'il faudrait ne pas le faire ? Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Je vais suggérer que puisqu'il y a un processus en cours, l'avis pourrait être de poursuivre ce processus, parce que si nous, on serait en train de dire au Conseil d'administration, « Vous n'avez rien fait. » Je pense qu'il vaut mieux dire que « ce processus doit se poursuivre de manière urgente », dans cet esprit-là.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Donc, ça serait un petit amendement par rapport au premier paragraphe. C'est bien ça ?

L'OCDE ?

OCDE: Je pense qu'il y a eu un changement au niveau de la stratégie par rapport à ce sujet, et je pense que ce changement de stratégie commence à porter ses fruits. Je pense qu'il faudrait continuer à travailler dans cet esprit et non pas dans l'esprit que l'on a pu voir avant, parce que cela n'a pas abouti à beaucoup de résultats. La GNSO n'était pas membre du petit groupe et le fait de pouvoir de s'engager dans la discussion avec la GNSO

pourrait – est très positive pour la poursuite de ce projet, de ce processus.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Nous n’allons pas rentrer dans le détail. Et ce que nous voulons dire ici, c’est à ma demande que la GNSO a été incluse dans ce groupe.

Je me demande si l’on pourrait peut-être raccourcir ce paragraphe et faire passer les messages que nous voulons faire passer, à savoir que nous voulons que tous autour de la table puissent participer à ce petit groupe pour faire avancer les choses plus vite.

Est-ce que vous êtes d’accord avec ce message ? Je vais essayer de rédiger le texte autrement. Est-ce que vous êtes d’accord ? Y a-t-il des objections ?

Très bien.

Merci beaucoup. Ce n’est pas facile. Je sais que nous voulons tous donner notre avis, mais il faut à un moment ou un autre s’arrêter. Et quand je vous pousse, c’est pour qu’on aboutisse Et quand je vous pousse, c’est pour qu’on aboutisse à un résultat.

Nous avons une séance par rapport au feedback concernant cette réunion, pour nous préparer pour la prochaine réunion. Je pense – c’est à vous de décider.

Mais je pense qu’on pourrait continuer le communiqué et à ce moment-là, si on a le temps, aborder la discussion par rapport aux prochaines réunions. Je pense qu’il est plus urgent de se pencher sur le communiqué.

Est-ce que vous êtes d’accord pour changer l’ordre des choses et pour commencer avec le communiqué ? Et si on a le temps...

Donc, on va commencer avec le communiqué à 1 h 30, et en fonction des progrès que l’on fera, si nous avons le temps, nous pouvons passer le temps qu’il reste à discuter de la préparation de la prochaine réunion.

Merci beaucoup. Je vous prie de venir, d’être ponctuel et d’être dans la salle à 13 h 30. Merci beaucoup.

[PAUSE]

PRÉSIDENT SCHNEIDER: On reçoit toujours des parties du texte et on essaye de les intégrer le plus tôt possible, mais on ne peut pas aller plus vite.

Veillez prendre place s’il vous plait.

Bien. Merci. Nous allons reprendre. Nous voudrions remercier ceux qui ont travaillé pendant la pause déjeuner pour nous aider à intégrer le nouveau texte.

J'ai deux remarques.

D'une part, on voudrait savoir si l'on tient toujours à publier le communiqué aujourd'hui ? Y a-t-il des objections ?

Bien. Parce qu'il faut que l'on s'assure qu'on est tous d'accord par rapport à ces aspects de base.

Au cours de l'appel pendant lequel nous avons discuté de l'ordre du jour, je vous avais conseillé de prendre des vols pour rentrer chez vous vendredi et pas jeudi soir, parce qu'il est possible que l'on continue ce soir. Je ne sais pas si vous voulez.

Donc, on vise toujours à boucler le communiqué à 15 h 00 ?

Bien. Cela veut dire qu'il faut que l'on se concentre sur les aspects essentiels.

Il pourrait y avoir des questions qui sont très importantes, mais pas urgentes et qui pourraient être donc remises jusqu'à la prochaine réunion ou jusqu'à la rédaction d'une lettre avec un avis formel qui pourrait commencer à être rédigé immédiatement à la fin de cette réunion.

Cela serait faisable si on était d'accord par rapport au message qui devrait être contenu dans la lettre et dans le communiqué. Si c'est plus controversé, on devrait peut-être le faire lors de la réunion d'Hyderabad.

Alors, ayez à l'esprit les questions qui vous semblent essentielles à inclure dans le communiqué d'aujourd'hui, et je pense qu'il faudrait que l'on accorde la priorité à ces questions qui sont prioritaires et de remettre à plus tard la rédaction de la lettre avec ces autres sujets qui ne sont pas urgents ou qui pourraient être discutés lors de la réunion d'Hyderabad également.

Est-ce que c'est cette manière de procéder vous semble convenable compte tenu des circonstances ?

Bien. Je n'entends pas d'objections.

Oui, Kavouss.

KAVOUSS ARASTEH:

Non, je ne m'oppose ni à 13 h 00, ni à 15 h 00, mais il faut que l'on fasse un communiqué qui soit correct. Ce que vous dites concerne 56 pays, pas un. On est tous concernés par cela. Ce n'est pas que je veux parler au nom de ces 56 pays, mais ils sont également concernés.

Auparavant, au moment de formuler des avis du GAC, on ne parle jamais de la manière de se mettre d'accord. L'ICANN interprète que si l'on dit que l'on a un accord, on ne répond. Et s'ils ne répondent pas, ça veut dire qu'ils sont d'accord. Mais on n'a jamais dit cela. On se préoccupe en fait des gouvernements qui sont concernés, et c'est à eux de répondre, c'est à eux d'exprimer leur accord, mais il faudrait voir comment l'ICANN interprète cela. Ils interprètent les lettres différemment selon la pression. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci Kavouss. Nous verrons cela. Je pense que l'on ait tous d'accord. Vous allez voir le texte tel qu'il est à ce moment-là avec les ajouts que nous avons reçus.

Et l'idée serait de voir si l'on est d'accord sur la compréhension des suppositions et de la vision partagée de ce que nous travaillons ici.

Nous n'allons pas revenir sur les éléments par rapport auxquels on était d'accord, on ne va revenir que sur le texte qui a été ajouté pour essayer d'avancer. Nous essaierons de le faire de manière optimale sachant quelles sont les circonstances.

Donc, Tom, nous allons relire le communiqué.

TOM DALE:

Merci.

Nous avons laissé l'introduction telle qu'elle était.

Nous avons apporté des modifications à la partie de la réunion avec la GNSO, des modifications mineures, puisque nous avons fait des ajouts suggérés par certains membres. Donc, je remercie le Royaume-Uni et je vous donne la parole.

ROYAUME-UNI:

Merci Tom.

C'était simplement pour expliquer une modification mineure dans la troisième puce de la réunion avec la GNSO. Parce que, comme Thomas vient de le dire, dans la partie des protections qui apparaît dans la première ligne, il faudrait parler de « protection » au pluriel.

Et après le mouvement du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge, il faudrait que l'on dise « pour », c'est-à-dire « protections pour ces mouvements » - for en anglais.

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Bien. Je pense que ces ajouts sont convenables, puisqu'il précise un peu la rédaction.

On continue ?

La réunion avec le SSAC n'a pas été mise à jour, mais nous faisons confiance au secrétariat pour inclure le rapport des faits dont nous avons discuté ce matin.

Il manque une question de plus.

Bien.

TOM DALE:

On a apporté une petite modification au texte sur le BGRI et j'essaye de me rappeler de quoi on parlait ici, sur quoi portait la modification. De toute façon, vous avez le texte sur l'écran. Vous pouvez le consulter vous-mêmes.

Pardon, je m'excuse, mais on a supprimé une référence qui était faite au rapport de l'ACIG sur l'avis du GAC.

Est-ce qu'on a des commentaires ?

Le Paraguay.

PARAGUAY:

Merci, monsieur le Président.

Je voudrais revenir en arrière, à la réunion avec le SSAC. Serait-il possible d'inclure IPv6 et IPv4 en matière de la résolution NAT ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: On verra ça plus tard. Il faut que l'on soit plus efficace, parce qu'il nous manque du temps, et il faut que l'on consacre le temps qu'on a aux questions politiques pour se concentrer sur l'avis, à moins qu'il s'agisse d'erreurs de fait qui soient simples à modifier.

TOM DALE: On a fait des modifications à la partie des rapports de chaque groupe de travail. Et un rapport a été ajouté de la part de chaque groupe de travail, et spécifiquement du groupe de travail sur la sécurité publique.

L'Argentine.

ARGENTINE: Merci Tom. J'ai relu la partie du groupe de travail du NomCom.

Et je suis revenu sur les procès-verbaux et on s'était accordé pour travailler sur les critères généraux, non seulement les critères pour le Conseil d'administration. Donc, je propose que l'on garde le texte tel quel à moins qu'il n'y ait d'autres commentaires.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Faut-il que l'on discute de cette question ?

ARGENTINE: Oui, j'ai relu les procès-verbaux.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Oui, oui. Je veux dire si l'on peut le garder tel qu'il est ?
Autrement, on peut revenir sur cela ce soir.

Le Danemark.

DANEMARK: On a essayé de convaincre le Président du groupe de travail d'apporter une petite modification, mais cette modification n'était pas acceptable pour le Président du groupe de travail.

Par conséquent, nous voudrions que l'on supprime la partie suivante du texte qui dit : « il y avait un niveau d'accord au sujet du fait que le groupe de travail élaborera ». Donc, on a dit qu'il faut biffer la partie de « l'accord », on n'était pas d'accord là-dessus.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Vous proposez de dire : « Le groupe de travail élaborera des critères. »

Vous êtes tous d'accord ? Merci. C'est un bon progrès. Bien.

Merci. Merci, le Danemark.

Votre commentaire porte-t-il sur cette partie, le Royaume-Uni ?

-
- ROYAUME-UNI: C'est sur la partie de la sécurité publique.
- C'est juste que je sais que ces derniers mois, on n'arrivait pas très bien à comprendre le travail du groupe de travail sur la sécurité publique et le rôle spécifique de ce groupe. Donc, je suggère que l'on biffe la partie qui porte sur la sécurité et les clés DNS et les pistes liées au WHOIS de l'IP.
- PRÉSIDENT SCHNEIDER: Donc, vous suggérez de biffer ce que Tom a mis en bleu en ce moment ?
- Donc, pas d'objection ? Nous allons le biffer.
- L'Iran ?
- IRAN: Mais quelle piste ? Si vous biffez cette partie-là, quelle piste ?
- PRÉSIDENT SCHNEIDER: Il faudrait trouver un meilleur mot, parce que nous parlons ici de « continuer, contribuer aux discussions qui comprennent » - .
- Ça ne change rien, vous voyez.

Est-ce qu'on peut dire « contribuer aux pistes de travail », qui comprennent et une énumération ? Est-ce que c'est correct ? Cela vous convient ?

J'en vois qui hochent de la tête.

Est-ce qu'on peut continuer ? Merci. On avance.

TOM DALE:

Les pays nominés par le GAC pour être des membres formels de la Piste de travail du CCWG sont énumérés ici. Il faudrait peut-être savoir qu'il s'agit d'une grande modification, parce qu'on a ajouté l'énumération.

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Oui. Merci.

Donc, c'est une question de compréhension, pour que tous les pays soient disponibles pour tous les membres et les observateurs du GAC quant à la transmission de messages pour les mettre à jour au sujet de cette Piste de travail 2. Et tous les observateurs et tous les membres du GAC peuvent être des participants : participer, s'exprimer au sein du groupe. Donc, voilà ce qu'on dit ici.

Le Canada.

CANADA: Merci, monsieur le Président. Mon commentaire porte sur la partie précédente du secrétariat indépendant du GAC, où on avait suggéré quelques modifications qui ne sont pas incluses dans le texte.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Est-ce que l'on peut revenir sur vos modifications ? Pardon.

CANADA Oui. « Le GAC a réaffirmé son avis qu'un secrétariat indépendant, durable et transparent », etc.

« Et responsable ».

« Et transparent ». Oui, merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Oui, c'est tout ? Le Canada ?

Bien. Tout est noté.

Merci.

TOM DALE: On a ajouté une partie au texte, dans la partie des « Autres questions ».

Le Royaume-Uni avait suggéré d'ajouter la partie des « Candidatures communautaires de nouveaux gTLD ». On a dit : « Suivant la discussion du GAC à Marrakech concernant les problèmes des candidatures de la communauté pour les nouveaux gTLD dans la série actuelle de nouveaux gTLD, il a noté qu'une révision de l'expérience de ces candidatures de gTLD devaient être en cours par deux experts indépendants, qu'elle soit facilitée ou soutenue, et cet expert est le Conseil de l'Europe. Le résultat de cette révision est planifié comme étant susceptible d'être informé lors de la prochaine réunion du GAC. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. On en avait discuté auparavant.

Ce n'est pas un avis. C'est un rapport sur ce qui a été discuté au cours d'autres réunions.

Est-ce que cela pose problème ?

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Oui. Pardon. C'est moi qui ai créé le problème. J'avais suggéré les mots « facilité » ou « soutenu » comme alternative. Moi, je préfère de dire « faciliter ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Si c'est le seul problème, c'est acceptable.

L'Iran ?

IRAN: Concernant les protections OIG, est-ce que nous assurons, nous garantissons les protections pour les noms des OIG ou nous demandons qu'ils soient protégés ? Parce que ce n'est pas nous qui garantissons leur sécurité. Donc, peut-être qu'on devrait dire « le GAC demande la protection des noms des OIG ».

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Pourquoi ne pas dire « qu'on s'engage avec la protection des noms des OIG ? » Oui ? C'est bon ?

Bien. On essaye de simplifier un peu. L'OCDE dit être d'accord.

Donc, c'est « protections » au pluriel ou au singulier. Au pluriel ?

Oui, d'accord. « Protections de ».

D'autres commentaires ?

Oui, donc le reste n'a pas changé. On était d'accord là-dessus. On a également ajouté cet autre paragraphe que le Royaume-Uni a proposé. Au cours de la lecture précédente, on s'était dit qu'il fallait ajouter cela.

TOM DALE: Je lis, « Le GAC a noté que d'autres consultations étaient en cours au sein de la GNSO avec le Conseil d'administration afin de résoudre les différences entre les recommandations de la GNSO et l'avis de longue date du GAC que la protection provisoire des noms de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Cristal-Rouge, et des identifiants devrait être permanente en conformité avec les fondements juridiques et politiques de cette protection. Le GAC demande au Conseil d'administration d'atteindre une solution aussitôt que possible. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Cela montre également nos discussions avec la GNSO et d'autres.

C'est bon ? Oui ?

La Nouvelle-Zélande ?

NOUVELLE-ZÉLANDE: J'ai compris maintenant. Je vois que vous avez ajouté ici le Cristal-Rouge au texte.

Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: On peut continuer ? On est maintenant à la partie des avis.

TOM DALE: Merci Thomas.

Et bonjour à tous.

J'ai essayé d'apporter les modifications qui étaient suggérées par les membres, juste avant la pause du déjeuner. Je voulais raccourcir le texte précédent et donc je lirai ce que nous avons en ce moment.

Le GAC conseille au Conseil d'administration que le point de départ pour l'élaboration de politiques sur d'autres lancements de série de nouveaux gTLD devrait être considéré comme des résultats des révisions pertinentes de la série actuelle de nouveaux gTLD pour décider quels sont les aspects et les éléments qu'il faudrait modifier. En outre, il faudrait aborder les aspects suivants. A) les exigences minimales par rapport à l'interopérabilité, la sécurité, la stabilité et la résilience. B) les coûts, une analyse de coûts indépendante et objective et les bénéfices, une analyse des bénéfices devrait être réalisée. Toutes les mesures disponibles au Conseil d'administration devraient être garanties pour assurer qu'une approche mesurée et compréhensible, exhaustive à d'autres série de nouveaux gTLD soit de faite de manière logique, séquentielle et

coordonnée plutôt que d'être faite en parallèle et en simultanément avec d'autres efforts et/ou avec des cadres arbitraires, les délais arbitraires, qui pourraient ne pas être acceptés par tous.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: L'Iran.

IRAN: Pourquoi parle-t-on des « exigences minimales par rapport à l'interopérabilité » ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Donc, vous proposez de biffer le mot « minimal ».

Y a-t-il des objections ? Ça ne change pas, non ? D'accord, alors on biffe le mot « exigences ». « Minimaux », pardon.

La Nouvelle-Zélande.

NOUVELLE-ZÉLANDE: Oui.

J'ai une question concernant le paragraphe 2 où l'on parle d'autres délais, d'autres calendriers. Je pense qu'aux fins de respecter les autres communautés qui pourraient considérer qu'il est important de parler des délais, pourrait-on tout

simplement dire « et des efforts qui se fassent en simultanément, mais qui ne pourraient ne pas être acceptable par tous » ? Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Oui, je pense que c'est acceptable.

On biffe cette partie-là.

D'accord. Oui, l'Espagne.

ESPAGNE: Est-ce que l'on enlève la référence aux délais ?

On a eu des problèmes avec des délais qui étaient un peu trop ambitieux. Donc, peut-être qu'« arbitraire » n'est pas le bon mot, pourrait-on le dire autrement ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Oui. C'est vrai que l'on a parlé des séquences logiques, mais si les délais sont importants, serait-il possible, la Nouvelle Zélande, de biffer le mot « arbitraire » tout simplement ? Est-ce que cela vous convient ? Donc, on dit tout simplement des délais qui ne pourraient ne pas être acceptables et on supprime le mot « arbitraire », ce qui est peut-être un peu trop agressif. Cela vous convient ?

D'accord. Cela vous semble acceptable.

Bien. Cette partie des fondements est assez courte.

TOM DALE:

Bien. Je lis. Fondement un, il n'y a pas de motif en raison de politiques publiques qui justifie le fait que les lancements de nouveaux gTLD ne devraient pas se faire comme principe général. Cependant, il y a des raisons de politiques publiques valides pour l'application d'un nombre d'exigences aux candidatures et aux étapes post-délégation, postérieures à la délégation.

Le GAC sent que ces exigences viennent des obligations de l'ICANN par rapport à l'intérêt public mondial telles que contenues dans les articles et dans la Charte constitutive, les articles constitutifs existants.

Deux, les données disponibles ne permettent pas de faire une évaluation appropriée en termes quantitatif et qualitatif sur la série qui est conclue en ce moment. Il y a des données importantes par rapport à la sécurité des consommateurs et la sécurité qui sont toujours en train d'être collectées.

PRÉSIDENT SCHNEIDER

Je pense que c'est clair et court. Est-ce que cela vous convient ?

L'Iran.

IRAN: Peut-on tout simplement parler des fondements et voir si cela est consistant avec l’avis ? Je ne vois pas, mais c’est à vous de décider.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Oui, je pense que ça l’est.

Y a-t-il d’autres objections par rapport à ce texte concernant les fondements ?

Lorsque nous disons qu’il n’y a pas de raison en principe pour ne pas le faire... Donc, il faudrait que l’on fasse d’abord l’analyse et puis voir si l’on peut avancer.

On parle alors de la partie suivante. On passe à la partie suivante pour voir s’il n’y a pas d’objection.

TOM DALE: Les questions liées à l’accréditation des services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire.

Le GAC conseille au Conseil d’administration de l’ICANN que les recommandations proposées par le groupe de travail du PDP de la GNSO concernant les questions liées à l’accréditation des services d’enregistrement fiduciaire et d’anonymisation soulèvent des questions de politiques publiques importantes et

le Conseil d’administration devrait garantir que le dialogue sur les manières effectives et constructives d’aborder les préoccupations du GAC soit poursuivi.

Si le Conseil d’administration adopte les recommandations du PPSAI, il devrait orienter ou diriger l’Équipe de révision de la mise en œuvre afin de garantir que les préoccupations du GAC soient correctement abordées dans l’étape de mise en œuvre dans la mesure du possible.

Les contributions et les retours du GAC devraient être demandés dans la mesure du possible pour assurer que le GAC participe effectivement au processus.

Si au cours des discussions de mise en œuvre, des questions de politique étaient soulevées, elles devraient être remises à la GNSO pour ses délibérations futures concernant les renforcements et les améliorations potentielles à l’accréditation de services d’enregistrement fiduciaire et d’anonymisation.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: L’Iran.

IRAN: Au début du paragraphe, du paragraphe précédent, là où on dit, dans la deuxième partie, « dans la mesure du possible ». Je ne suis pas d'accord avec ça. On pourrait biffer cette dernière ligne.

PRÉSIDENT SCHNEIDER Merci, l'Iran. Si on va arrêter à « étape de mise en œuvre », vous n'avez pas d'objection à cet égard ?

IRAN: La dernière partie où l'on parle de la GNSO. Là où on dit, « La GNSO en consultation avec le GAC ».

Et là, je demande à la personne qui a préparé va devoir consulter la GNSO et le GAC.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Je crois que ceci améliore le texte.

Alors, après « délibérations ». Je propose de le mettre là, après « délibérations ».

La proposition de l'Iran, c'est de dire « délibérations en consultation avec le GAC ».

Vous trouvez cela acceptable ?

Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS: Merci, monsieur le Président. Le deuxième point est acceptable, mais je voudrais revenir au paragraphe précédent, je voudrais retenir le texte précédent.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Je peux vous demander pourquoi ? Parce que l'on met « dans la mesure du possible », alors pourquoi voulez-vous ajouter cela ?

ÉTATS-UNIS: Parce que là, on établit ou plutôt je ne voudrais pas produire une confusion disant que l'avis du GAC doit être mis en œuvre.

Je crois que ce genre de rédaction fait en sorte que les recommandations puissent être mises en œuvre.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Avant de passer la parole à l'Iran, qu'en pensez-vous le reste ?

CANADA: Merci, monsieur le Président. Je crois que nous préférons maintenir la rédaction compte tenu que le rapport a été développé pendant deux ans. Ceci va passer au Conseil d'administration tout en reconnaissant que cela sera fait dans la mesure du possible, il faudrait retenir le travail.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Si nous disons, « dans la mesure du possible »... Peu importe si on choisit une phrase plus nuancée, on peut dire on s'occupe de ce point, mais on est quand même raisonnable.

Voilà. L'Iran.

IRAN: Pour moi, dire dans la mesure du possible, c'est une rédaction générale. C'est une question sensible que nous traitons là.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Si vous me demandez pourquoi, je vous réponds : c'est parce que les autres le demandent. Il faut arriver à une solution consensuelle.

Je ne crois pas que ça ne fait vraiment pas la différence. Il faudrait le laisser entre crochets et revenir à la fin, parce qu'il faut avancer.

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Je suis d'accord avec les États-Unis, avec ces fondements.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Des objections à ce commentaire, à ce que vous voyez affiché sur l'écran ?

IRAN: Monsieur le Président, à chaque fois que nous utilisons un adjectif qualificatif, on fait un jugement de valeur. Dans la mesure du possible. Peut-être il ne sera pas possible de tenir compte des commentaires du GAC ou de l'intérêt du GAC.

Je ne suis pas d'accord pour les articles qualificatifs.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, l'Iran.

Le Pérou.

PÉROU: Pour moi, le problème, c'est de savoir qui décide, qui c'est qui décide cela ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Oui, mais qui va décider ce qui est effectivement abordé dans cette organisation, c'est le Conseil qui décide. Nous, nous donnons notre avis.

Alors, on le laisse entre crochets, puis on revient à la fin.

On n’a pas encore lu les fondements, Tom.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: (Commentaire hors micro).

TOM DALE:

Merci. Je vais lire les fondements tels qui sont rédigés. Dans les commentaires sur le rapport initial du groupe de travail sur le PDP sur les questions liées aux services d’accréditation et d’enregistrement fiduciaire, le GAC a signalé des questions de politiques publiques présentées par le PPSAI, et ces recommandations.

Premièrement, les autorités de protection du consommateur et d’application de la loi ont fait un appel à la confidentialité. Deuxièmement, la définition du PPSAI sur les autorités d’application de la loi peuvent appliquer que les fournisseurs de service aient besoin de répondre à la demande des autorités d’application de la loi de leur juridiction alors qu’ils mènent bien des investigations internationales.

Et trois, les services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire ne devraient pas être disponibles pour les domaines qui participent activement en collectant de l’argent.

Les commentaires du GAC n’ont pas été reflétés. Eh bien, le GAC, dans son communiqué de Marrakech, a conseillé le Conseil d’administration de donner suffisamment de temps pour cela.

Lors de l’ICANN 56, le GAC s’est réuni avec les membres du Conseil; ils ont mené des réunions constructives sur les inquiétudes du GAC et ses recommandations pour pouvoir aborder, pendant la mise en œuvre du groupe de travail, les recommandations afin d’éviter que le Conseil reçoive des recommandations en conflit.

On a signalé des discussions importantes que les inquiétudes du GAC pouvaient être abordées dans l’étape de mise en œuvre. Il y a des dispositions de confidentialité et d’application de la loi, et ce cadre de divulgation pourrait aborder des processus pour les fournisseurs de services d’anonymisation et d’enregistrement fiduciaire ayant trait à la juridiction, et puis des demandes des processus d’accréditation pourraient avoir des mesures de révocation pour les fournisseurs ayant une conduite frauduleuse ou qui ne répondent pas aux demandes des agences d’application de la loi.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci Tom. Voilà donc un très long fondement. Nous l’avons débattu précédemment. Je veux vous demander si nous pouvons accepter ceci tel quel et avancer ?

ÉTATS-UNIS: Merci de m’avoir redonné la parole, monsieur le Président. Je voudrais faire un tout petit changement dans le paragraphe qui commence par « l’ICANN 56 ». Moi, je voudrais biffer la partie finale de la dernière phrase qui dit « pour éviter que le Conseil d’administration reçoive des recommandations en conflit des différentes SO et AC ».

Je ne crois pas que ce soit nécessaire et on ne veut pas créer le précédent où les organisations de soutien et les comités consultatifs doivent valider leurs recommandations.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Si tout le monde est d’accord, d’autres objections ? Okay, allons-y donc.

D’autres commentaires, d’autres questions à cet égard ? S’il n’y en a pas, nous allons continuer et passer au paragraphe suivant.

Voici un thème très sensible qui est important pour un grand nombre de pays. Nous savons que c’est effectivement comme ça. On a donné des avis. Nous avons pu capter le nouvel élément. On a toujours voulu dire cela, mais on n’a pas établi quels pays doivent être explicites.

Il y a un paragraphe qui a été introduit dans la première lecture et le reste – eh bien, le paragraphe du milieu a été supprimé, parce que la rédaction n'était pas claire. Il n'y avait pas de consensus et il n'était pas cohérent avec les paragraphes précédents. Tom va lire ce paragraphe.

Et je vais vous demander d'avoir un esprit constructif et que vous voyez s'il prend en compte les éléments que nous voulons refléter, et le faire rapidement. Merci.

TOM DALE:

J'ai fait quelques modifications à cette partie du document compte tenu des commentaires reçus et aussi pendant la pause-déjeuner.

Il n'y a pas eu d'autres commentaires, d'autres changements, parce qu'il n'y a pas eu d'autres suggestions à prendre en compte.

« Le GAC a débattu les plans proposés par les opérateurs de registre pour diminuer le risque de confusion entre les codes de pays et les noms de caractères au second niveau pour les nouveaux gTLD. »

« Le GAC ne peut pas offrir un point de vue consensuel sur chacune des mesures dans chacune des opinions divergentes à moins que le contraire soit spécifié – on mentionne pour un pays ou un territoire; le lancement d'un nom ou d'un code de caractères de second niveau dépend de l'accord explicite du gouvernement en question. »

« Le GAC considère que le bureau d'enregistrement devrait participer avec les membres du GAC lorsqu'il y aurait un risque identifié pour pouvoir parvenir à un accord sur la manière d'administrer cela ou avoir l'avis d'un tiers par rapport à la situation si le nom est déjà enregistré. »

Je ne sais pas si vous avez d'autres commentaires à faire.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: On va mettre les trois paragraphes, on va les afficher tous les trois sur l'écran. On va voir un à un et voir s'il y a des problèmes.

Je crois que le premier paragraphe ne présente pas d'inconvénient. Olof ?

OLOF NORDLING: En réalité, le premier paragraphe, ce n'est pas facile à lire quand on parle des codes de pays. Eh bien, ce n'est pas très clair. Moi,

je dirais les domaines de haut niveau à deux caractères au second niveau dans les nouveaux gTLD.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Pouvez-vous répéter s'il vous plait ?

OLOF NORDLING: Oui, je vais le répéter. C'est un peu long, mais c'est plus clair.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: C'est une question technique. C'est une question de rédaction. Il ne faut pas en discuter.

PARAGUAY: Domaine de second niveau à deux caractères. Moi, c'est un peu bizarre. Moi, je dirais « domaines de second niveau à deux caractères ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER Alors, un vingt pour le Paraguay.

L'Espagne ?

ESPAGNE: On devrait dire à deux lettres, parce que...

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Alors, bon. Très bien, vous aussi, l’Espagne.

Le Nigeria ?

NIGERIA: Lorsque l’on dit, « le GAC ne peut pas offrir un point de vue sur chaque mesure puisqu’il y a des opinions divergentes ». Dans ces mesures, il y a des consensus ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: En réalité, je me demande s’il ne faudrait pas changer cela. Je ne sais pas si ça ajoute vraiment quelque chose. L’Iran ?

IRAN: Moi, je suis pour. Je crois qu’il faudrait biffer cette partie-là. Le GAC ne peut pas faire ça. Quel est le sens d’avoir ce paragraphe ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER Vous êtes d’accord ? Merci.

Alors, on est d’accord sur le premier paragraphe. Maintenant, voyons le deuxième.

Comme je l’ai déjà dit, il n’y a rien de nouveau dans ce paragraphe. On a mis explicitement que nous voulons avoir un

accord explicite, justement. Pour ceux qui avaient des problèmes, qu'en pensez-vous ? Vous êtes d'accord ? On peut laisser tel quel. On peut aller de l'avant.

Les Pays-Bas.

Si vous n'êtes pas d'accord, eh bien, dites-le. Les Pays-Bas.

PAYS-BAS:

Je n'ai pas compris la question.

Mais je voudrais revenir à l'objection que nous avons présentée et qui a été soutenue par la Commission européenne. Ceci veut dire changer notre avis préalable.

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Je crois qu'on fait des précisions, on ne le change pas.

Je veux que ceux qui n'ont pas de problèmes en parlent. On n'a pas besoin d'un accord, ils sont tous énumérés, et ceci comprend le point de vue de tout le monde.

Les Pays-Bas.

PAYS-BAS:

L'avis précédent ne dit rien sur un accord ou des accords explicites. On parle de notification. Moi, je n'ai lu nulle part qu'il

s'agisse d'une question d'accord ou d'accord entre les gouvernements.

Ça, je ne l'ai pas lu. Pouvez-vous me montrer où on trouve tout cela, parce que je ne l'ai pas vu. Sinon, je devrais m'opposer à ce que vous venez de demander.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: L'Iran.

IRAN: À Marrakech, un membre du personnel de l'ICANN nous a expliqué la manière dont ils comprennent l'avis, c'est comme suit : on enverra une lettre aux pays. Si ces pays ne répondent à la lettre, alors on va considérer qu'ils sont d'accord. C'est un problème, ça.

Je ne vais pas dire de qui je parle, mais ceci, on l'a présenté à Marrakech. Il nous a répondu, « c'est comme ça que nous le faisons ».

Il y a des pays en développement qui ne peuvent pas respecter ces 60 jours pour différentes raisons. Nous, on n'est pas aussi stable que d'autres administrations. Nous n'interférons pas avec ces questions.

On annonce cela au GAC, mais aussi il faut donner l'opportunité à d'autres pays. Il faut expliquer quelles sont les difficultés.

Ce type d'accord n'est pas acceptable pour un grand nombre de pays en développement, et je ne sais pas pourquoi il y a des collègues qui insistent à conserver ceci. Pour moi, ce n'est pas correct. Nous, nous avons nos droits, alors laissez-nous conserver nos droits. Évitez d'interférer avec ça.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Le Danemark, l'Espagne, et puis l'Égypte.

DANEMARK

Le secrétariat a inclus ce qui avait été accordé dans des réunions préalables, et ceci a été expliqué dans le communiqué de Dublin. On pourrait dire que la rédaction que l'on pourrait utiliser est la suivante, que « les commentaires envoyés par les gouvernements peuvent être considérés indépendamment des objections. »

Les gouvernements ou la limitation dans la capacité des gouvernements est demandée au Conseil de faciliter les processus pour présenter des commentaires. Je crois que c'est ce que j'ai entendu de Kavouss.

Il y a deux phrases du communiqué qui sont cohérentes avec notre avis.

ESPAGNE:

Si Kavouss et d'autres représentants du GAC pensent que c'est bien, je n'ai pas de problèmes. Mais je pensais dans une autre manière d'aborder la question et commencer la phrase, « malgré le processus établi par l'ICANN », je dirais que certains pays, parce que je crois que votre vision n'est pas partagée par quelques pays.

Malgré le processus établi par l'ICANN, certains pays, et là on peut discuter le qualificatif. Maintenir la position qu'à moins de spécifier, bla, bla.

PRÉSIDENT SCHNEIDER

L'Égypte.

ÉGYPTE:

J'essayais de voir – comme Finn – si ceci est cohérent avec l'avis précédent. Si cela est cohérent avec d'autres avis, je ne vois pas de problèmes à moins que ceci soit un conflit avec des avis précédents. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Comme le Danemark l'a bien signalé, ce que nous avons demandé, et le mot « considéré » apparaît un peu partout dans les commentaires de Singapour (mars 2015) que « les commentaires des gouvernements doivent être considérés. »

On a eu une période de commentaires de 60 jours. Cela faisait partie de l'avis de Singapour. Et à Dublin, on a dit encore une fois que l'on recommandait de considérer complètement les commentaires des gouvernements. Voilà l'expression que nous avons utilisée.

Il y a des précisions de Dublin, et puis on dit « les commentaires présentés par les gouvernements pertinents doivent être dûment considérés ». Et voilà, on a fini. C'est ce que l'on a dit jusqu'à présent dans nos avis. La considération des points de vue.

Le Swaziland. Le Paraguay. Et je vais m'arrêter là, et puis on va revenir. Le Swaziland, s'il vous plaît.

SWAZILAND: Merci, monsieur le Président. Je me demande s'il ne s'avèrerait pas utile de sauter cette partie-là et de passer au reste du document, et de revenir là-dessus plus tard, parce qu'il paraît que cela soulève beaucoup de questions.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. On a la même idée.

C'est correct ?

PARAGUAY: Oui, je suis d'accord. Mais ce qui me gêne est le mot « considérer », parce qu'on peut considérer une question et puis décider de faire autrement. On considère, on considère, on considère, mais la période de 60 jours continuera d'exister.

Et donc que se passerait-il avec les pays qui n'appartiennent au GAC ou les pays qui ne sont pas d'accord ? Je recommande que l'on revienne au texte initial. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. On prend note de cette suggestion, on continue et on reviendra là-dessus à la fin. D'accord ?

L'Égypte, est-ce que vous avez une solution immédiate ?

MANAL ISMAIL: Est-ce qu'on va revenir sur toute cette partie, sur tout ce chapitre ou ce paragraphe ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Les deux. Il faut que l'on soit d'accord sur toute cette partie.

D'accord sur ce que vous voyez sur l'écran ?

On avance, on revient plus tard.

Ce texte a été proposé en fonction des discussions que nous avons tenues au sujet des codes de trois lettres. Tom.

TOM DALE:

Merci. Et dit, « Le GAC conseille au Conseil d'administration d'encourager la communauté à continuer à réaliser des analyses et des discussions en profondeur concernant tous les aspects liés à l'utilisation potentielle de codes à trois lettres qui sont inclus dans la liste ISO 3166 en tant que gTLD dans les séries futures, en particulier ceux concernant le fait de savoir si une utilisation potentielle est considérée comme étant dans l'intérêt public ou pas. »

« Le GAC conseille au Conseil d'administration de garder les protections actuelles pour les codes à trois lettres inclus dans la liste ISO 3166 qui sont en place et de ne pas les supprimer à moins que des discussions en profondeur futures concernant le GAC et d'autres unités constitutives du GAC aboutiraient à un consensus que l'utilisation de ces codes à trois lettres en tant que TLD seraient dans l'intérêt public. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER: L'Iran et puis les Pays-Bas.

IRAN: Oui. Je voudrais modifier « encourager » par « demander ».
Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Bien. Les Pays-Bas.

PAYS-BAS: Oui, j'ai marqué un mot, parce que vous me l'aviez demandé.
J'ai fait circuler cette version, ce n'était peut-être pas ce que
Tom avait.

Mais on m'avait demandé de rédiger une proposition d'avis bref
là-dessus, qui en fait porte sur la deuxième partie et qui est un
avis un peu moins biaisé, parce que celui-là est un peu biaisé. Je
ne voudrais pas que l'on ait ce type de version, je voudrais un
texte plutôt neutre.

Est-ce que je peux le lire ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Oui. Voyons quelle est l’alternative. Oui, deuxième paragraphe.

PAYS-BAS: Oui, donc « Le GAC conseille au Conseil d’administration de ne pas supprimer la protection actuelle à cette étape, virgule, et de considérer la question » -

PRÉSIDENT SCHNEIDER Un peu plus lent.

PAYS-BAS: Oui, j’ai l’habitude de faire la transcription.

- « et de reprendre la question sur le fait de savoir si la protection actuelle devrait être supprimée dans la préparation de politiques pour la nouvelle série de nouveaux TLD, en consultation avec le GAC. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Cette version est plus courte et probablement plus élégante. Discutons du premier paragraphe d’abord et nous verrons la suite après.

L’Égypte.

ÉGYPTE: Je pense qu'il y a une erreur de frappe dans la deuxième phrase du premier paragraphe, « analyse en profondeur ». Et c'était mal écrit sur la version en anglais, donc « analyse ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Non, c'est au pluriel et c'est correct.

ÉGYPTE: Ah, je m'excuse.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Oui. Tom verra s'il y a des erreurs de frappe à la fin. On verra ça.
Alors, êtes-vous d'accord avec le premier paragraphe?
L'Espagne.

Espagne: Je préférerais la version précédente, qui parlait de « encourager ». Je ne voudrais pas que la communauté sente que le temps passe et qu'ils sont pressés. Je voudrais que l'on parle plutôt d'« encourager ». Ce n'est pas la peine d'être pressé.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Oui, la série suivante sera en 2020, donc on a le temps. Ce n'est pas essentiel, mais est-ce qu'on pourrait se mettre d'accord sur l'une des deux versions ?

Moi, j'aimais bien la version originale de « encourager ».

Est-ce que c'est acceptable ?

Cette fois-ci, le temps qu'on passe sur cette question sera du temps qu'on n'aura pas pour la question suivante.

L'Iran.

IRAN: Monsieur. Vous m'obligez à accepter un contenu vide, parce que vous voulez discuter une autre question. Mais bon, c'est bon. D'accord.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: D'accord. Donc, « encourager ».

C'est bon ?

Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI: Oui, c'est juste un texte concernant les références faites aux « séries ». Est-ce qu'on pourrait modifier le mot « série » par « procédures ultérieures » ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Ce n'est pas grave. On parle des séries futures. On parlait toujours de séries. Est-ce qu'on peut laisser « séries » ?

Mark ?

Merci.

Y a-t-il des objections par rapport au premier paragraphe ?

Non, d'accord. Donc, il faut que l'on décide entre les deux versions du deuxième paragraphe, la deuxième ou la troisième. Les deux transmettent la même idée, de deux manières différentes.

L'Iran.

IRAN: Je n'ai pas d'objection par rapport à la proposition des Pays-Bas, sauf que dans la dernière ligne, plutôt que de parler de « consultation avec », je dirais « avec la pleine participation du GAC ».

Pas « en consultation ». On peut consulter quelqu'un, on peut savoir quel est l'avis de cette personne et ne pas le refléter. Donc, c'est différent.

Donc, « pleine participation du GAC ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Gema ?

ESPAGNE: Il me semble un peu contradictoire. On conseille de ne pas éliminer cette protection, mais en même temps, on veut qu'il considère la question de savoir si la protection actuelle devrait être éliminée. Donc, j'aimais bien la première version.

PRÉSIDENT SCHNEIDER Gema, la logique ici est claire : c'est une question linguistique, il me semble.

Le premier élément de ce paragraphe est que l'on conseille au Conseil d'administration de ne pas supprimer cette protection.

Et le deuxième élément est plus élégant. Donc, cette deuxième version dit de considérer, de réévaluer la question de savoir s'il devrait supprimer cela ou pas, une fois qu'ils auront discuté de cela. Cela me semble assez clair. L'Iran ?

IRAN: Ce n'est pas que je propose ou que je soutienne la version des Pays-Bas, mais ils disent « en ce moment ». C'est pour ça que j'ai bien aimé. Ils disent « maintenant ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Donc, est-ce qu'on a des objections par rapport à cette deuxième version du texte ?

Le Nigeria ?

NIGERIA: Ce qui nous inquiète est le fait que cette expression « en ce moment » pourrait être gardée et donc, sauf qu'elle soit modifiée, on préfère la première version du texte.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Donc, la première version ?

NIGERIA Oui.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Donc, si on essayait de garder la deuxième version, qu'est-ce qu'on devrait ajouter pour que ce soit acceptable ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Oui, je comprends.

Donc, on a deux fois cette question de la « suppression ». Donc, si on lit rapidement, on lit « supprimer », « supprimer », « supprimer », mais ce n'est pas l'idée. Donc, dans la deuxième version, sur quand on disait, « Le GAC conseille au Conseil d'administration de garder les protections actuelles », pour dire qu'on les garde.

Maintenant, et puis l'on voit si elles seront supprimées ou pas. Ça ne change pas à la base, mais... Oui, on parle de « garder ». Est-ce que cela est convenable ?

La France et puis l'Espagne.

FRANCE: Je suis d'accord avec le Paraguay et le Nigeria. Je pense que l'on implique ici que les protections seront supprimées à un autre moment, donc on devrait garder la version originale. Merci.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Il nous reste neuf minutes. Quoi faire ?

On peut continuer à discuter de cela – et puis le Gabon, et la Norvège.

Les Pays-Bas puis l’Espagne, puis l’Iran.

PAYS-BAS: C’était juste des devoirs que j’ai faits. Ce n’était pas une proposition. Je ne vous encourage à garder mon texte.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Est-ce qu’on peut garder la première version du texte? Des objections?

Bien. On avance, Tom.

TOM DALE: Donc, on est à la dernière partie de l’avis du GAC au Conseil d’administration. On dit: « Le GAC conseille au Conseil d’administration de s’engager activement ou avec le GAC et la GNSO concernant la protection des OIG aux fins de pouvoir réconcilier les différences entre les avis du GAC et de la GNSO à ce sujet, bien qu’étant attentif aux inquiétudes incluses dans les avis du GAC depuis le communiqué de Toronto. Et compte tenu de la quantité d’individus qui ont participé à la GNSO et au Conseil d’administration depuis la première mention du GAC de cette question et conseille au Conseil d’administration de s’engager avec les OIG dans ces discussions si besoin – voilà – concernant le droit international. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Donc, on a deux éléments ici, dont le premier propose que la GNSO participe à ce processus et le deuxième élément dit qu'on se rend compte qu'il y a des groupes qui ont changé et qui encouragent ou demandent au Conseil d'administration d'inclure les OIG dans leurs délibérations et dans les délibérations de la GNSO.

Donc, voilà les éléments. Je pense qu'ils ne sont pas essentiels et qu'on peut être d'accord là-dessus.

L'Iran.

IRAN: Oui. Pourrait-on biffer le mot « activement » ? Qu'est-ce que vous voulez dire par cela ? Ce n'est pas inactif, on est actif.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: On peut accepter cela si tout le monde est d'accord ?

Est-ce qu'on peut envoyer ce texte et revenir sur ce qui nous restait ?

On a tout discuté, il ne nous reste plus que les codes à deux lettres. Olof ?

Merci. Cette session a été très productive.

J'espère que l'on pourra continuer à avancer de cette manière pour pouvoir avoir une pause-café. Si on n'a pas de pause, je pense que ce sera aux fins de pouvoir conclure le texte, ce qui est également positif.

Voilà les trois paragraphes que nous avons en ce moment.

La Nouvelle-Zélande.

NOUVELLE-ZÉLANDE: Merci, monsieur le Président. C'est juste pour noter pour ceux qui ne suivent pas la liste de discussion, qu'il y a un texte que j'ai proposé qui pourrait peut-être résoudre les inquiétudes par rapport à cette partie. Je pourrais le lire si le Président l'accepte.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Essayons, voyons...

Voulez-vous remplacer les trois paragraphes ou tout simplement l'un de ces trois paragraphes ?

NOUVELLE-ZÉLANDE: On remplace celui du milieu.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Bien. D'accord, allez-y. Commencez à dicter à une bonne vitesse.

NOUVELLE-ZÉLANDE: Certains pays et territoires ont déclaré ne pas avoir besoin de notification.

Pour le lancement de codes à deux lettres pour leur utilisation au deuxième niveau. D'autres pays et territoires ne se sont pas exprimé là-dessus.

Le GAC considère qu'au cas où aucune préférence n'avait été exprimée, un manque de réponse n'impliquerait pas le consentement. Un point.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci.

Donc, cela montre que certains pays n'ont pas d'objections par rapport au lancement de leurs codes alors que d'autres s'opposent à cela. Et que s'il n'y a pas de réponse, on ne devrait pas considérer cela comme étant une expression d'acceptation.

Y a-t-il des réponses ?

J'ai le Swaziland, le Paraguay et le Nigeria, et l'Iran.

Merci. Le Swaziland.

SWAZILAND: Merci. C'est une bonne solution de compromis, mais ce n'est pas suffisant. Il faut que l'on dise spécifiquement que certains pays

demandent l’approbation spécifique du pays pour que leurs codes de deux lettres soient utilisés.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Donc, ajouteriez-vous une phrase de plus pour refléter cela ? Je pense que vous avez raison. On ne dit pas clairement que certains pays ont un avis spécifique là-dessus.

Donc, le Swaziland, pourrais-je vous demander de nous proposer une version du texte pour l’ajouter ou de modifier le texte ?

SWAZILAND: Oui, dans la deuxième phrase, on pourrait dire « d’autres pays et territoires demandent – d’autres pays et territoires exigent l’approbation explicite de la demande d’utiliser leur code de pays au deuxième niveau. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Alors, on répète qu’il y ait l’approbation explicite, qu’un candidat obtienne l’approbation explicite ? Et pourriez-vous répéter la suite ? Donc, qu’un candidat obtienne l’approbation explicite...

Le Swaziland, aidez-nous s’il vous plait.

SWAZILAND: Pardon, monsieur le Président. Je n'ai pas une version achevée, c'était un résumé de ce que je voulais dire.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: L'Iran.

IRAN: On pourrait dire qu'un candidat obtienne l'accord explicite des pays dont le code à deux lettres est demandé pour son utilisation au deuxième niveau.

Donc, qu'il « obtienne l'accord explicite – voilà – pour l'utilisation du code de deux lettres au deuxième niveau. »

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci. Le Paraguay.

PARAGUAY: Merci, monsieur le Président. Ce n'est pas pour critiquer la Nouvelle-Zélande ou le Swaziland, mais il me semble que le premier paragraphe transmet mieux cette idée, de manière plus claire. D'une part, que le deuxième paragraphe fournit des détails internes, et il y a des pays qui pensent cela et d'autres qui

pensent ou qui ne sont pas d'accord avec ce que disent les autres pays.

Je reviendrais sur la première version. Je pense que c'est plus simple.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: D'accord. Je prends note de votre avis.

Le Nigeria.

NIGERIA: Je suis d'accord avec le Paraguay, mais le deuxième texte – la deuxième version du texte est plus longue et ne change rien.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci.

Avant de continuer, il faut savoir que la différence est que la deuxième version déclare que les gouvernements ont différents avis par rapport à la manière dont on doit gérer ou de comment les autres devraient ou pourraient gérer la situation avec les codes de pays.

La première version implique que l'on aurait un consensus par rapport à ce qui est inclus dans le texte.

Donc, je voudrais vous demander tous si on a l'accord consensuel de tous les membres par rapport à cela.

Alors, a-t-on le consensus concernant l'idée, non pas le texte, mais concernant l'idée transmise par le texte ? Y a-t-il quelqu'un qui s'oppose ? Et donc, on voudrait avoir l'accord explicite autrement exprimé ?

L'Espagne.

ESPAGNE:

Ce n'est pas pour m'opposer, en réalité. Tout simplement pour rappeler que le GAC a donné son avis par le passé à la réunion de Singapour, en 2015 – février ou mars 2015. Et la règle était que le silence ou l'omission ne voulait pas dire approbation, et je vais vous lire la phrase.

Dans la section 7, lettre B de l'avis du GAC, « une liste des membres du GAC ayant l'intention d'accorder ou d'être d'accord avec toutes les demandes sans notification sera publiée dans le site web du GAC. »

Cela veut dire que seulement les pays ne s'ayant pas opposé ne seraient pas notifiés.

IRAN:

(Commentaire hors micro).

ESPAGNE: Eh bien, vous pouvez lire le texte sur l'écran. Ce texte a été extrait du communiqué du GAC de Singapour.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Kavouss s'il vous plait, la technologie n'est pas si rapide que ça. On fait de notre mieux pour taper le texte.

Ceci a trait aux codes à deux lettres et pas aux noms de pays, okay ?

ESPAGNE: Oui. On pourrait laisser ce paragraphe, mais il faut tenir compte de ce que je viens de dire.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Je demande: vous avez des objections sur le premier paragraphe en principe ?

Les Pays-Bas.

PAYS-BAS: Je répète, je réitère mon objection. Et je voudrais réagir à ce que M^r Kavouss a dit. Il semblerait qu'on est contre le droit de quelqu'un. Ce n'est pas une question de droits, c'est une

question de cohérence, à savoir que le GAC doit être fiable pour le monde extérieur et qu'il ne change pas les règles du jeu.

Alors, c'est clair. Il n'y a pas d'accord explicite par rapport à l'avis du GAC. On ne peut pas tout simplement dire que parce qu'à un moment donné, dans une certaine réunion spécifique, on a dit d'inclure cela – eh bien, il faut le mettre.

Je ne crois pas que ce soit acceptable. Je m'excuse pour cela.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Il semblerait que nous avons différents points de vue, qu'il n'y a pas de consensus par rapport au premier texte. On a déjà dépassé de cinq minutes notre horaire et il faudra finir parce qu'il y a une autre séance.

Alors, il y a deux possibilités, à savoir nous pouvons travailler après la réunion avec une téléconférence ou par voie électronique ou il faudra le résoudre ici. Mais cela veut dire qu'il faut se mettre d'accord sur l'idée sur laquelle nous allons travailler.

Il y en a qui disent qu'il faut inclure « accord explicite » et d'autres – deux points de vue qui se contredisent.

IRAN: L'Iran, pourriez-vous demander s'il vous plait qui est vraiment contre le texte rédigé en rouge ? Qui sont vraiment contre le texte en rouge ?

Je crois qu'il faut spécifier une situation. Les pays qui veulent avoir un accord explicite doivent en informer l'ICANN, et alors on ne change rien. Un point, c'est tout. Ce que nous essayons, c'est de préciser, de clarifier la situation.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Merci, l'Iran. Je crois que le second texte a plus de possibilités que le premier. Alors, merci de la proposition.

Je vois que le reste dit oui.

Alors, pouvez-vous répéter la proposition pour le deuxième texte que vous venez de mentionner ?

IRAN: Monsieur le Président, le paragraphe du milieu. Si on met le paragraphe qui est au milieu, si on le met à la fin, on supprime « certains pays et territoires », etc. Il faut enlever depuis la deuxième phrase jusqu'à la fin.

Et nous ajoutons « les derniers pays doivent informer l'ICANN ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Kavouss, plus lentement, s’il vous plaît.

IRAN: Alors, « Les autres pays doivent informer l’ICANN ». Ces pays doivent informer l’ICANN à ces fins. Voilà.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: La première phrase dit que « certains pays n’exigent pas de notification », et la deuxième phrase, « au cas où il n’y aura pas de préférence, ceci ne doit pas être considéré comme un consensus ».

Le troisième paragraphe signale que – eh bien, peut-être on pourrait éliminer quelques mots, d’autres...

IRAN: Légalement, c’est d’autres.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Alors, d’autres exigent que le candidat obtienne un accord explicite. Et dans un cas, ces pays doivent informer l’ICANN que c’est comme ça.

Voilà donc tous les éléments que nous avons.

Je vais passer la parole au Swaziland. Je vous demandais si on était tous d’accord ?

SWAZILAND:

Merci, monsieur le Président. Je crois que le problème, c'est que – pardon, le problème concerne le paragraphe où l'on dit ces pays doivent en informer l'ICANN. Malheureusement, il y en a qui ne connaissent pas toutes ces dispositions. Il y a même des pays qui ne font pas partie du GAC. Alors, y aurait-il des problèmes si on laisse un blanc dans l'exigence et on dit que toute personne voulant utiliser un code à deux lettres doit demander les permissions pour pouvoir avancer avec l'approbation. Si c'est un pays qui est contre ou qui ne répond pas ou qui est refusé...

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Alors, je vous propose de biffer la dernière phrase, parce que tous les éléments sont là. Mais on ne va pas dire dans quelle direction il faut aller.

Alors, on va lire le paragraphe.

Donc, on peut l'accepter ? Vous avez des objections ?

Pas d'objections.

Pas d'objections. Pas d'objections. Okay. On est d'accord. Nous allons passer maintenant au troisième paragraphe, qui dit – là, on parle d'une question d'édition tout simplement. Kavouss, s'il vous plait.

IRAN: C'est une partie de l'avis, et nous devrions donner un avis. Alors, on donne un avis, mais non une considération. Le GAC conseille de... Alors, on biffe les crochets. Et voilà.

PRÉSIDENT SCHNEIDER « Le GAC conseille que l'opérateur de registre et de bureau d'enregistrement concerné doit s'engager avec les membres du GAC lorsqu'on aura identifié un risque sur l'administration ou avoir l'avis de tiers au cas où le nom serait déjà enregistré. »

Eh bien, il nous reste quatre minutes avant de finir l'horaire prévu pour la pause-café.

Le Danemark, et puis l'Espagne.

DANEMARK: Merci. À mon avis, c'est un peu bizarre. Le texte est un peu bizarre. Nous, on donne notre avis au Conseil d'administration, ce serait mieux que le texte dise « le GAC encourage », etc.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Il faudrait dire « Le GAC conseille le Conseil d'administration », « Le GAC conseille au Conseil de demander aux bureaux d'enregistrement », bla, bla ? Et éliminer devrait, le « should » en anglais. L'Espagne, s'il vous plait.

UTC: Je me souviens qu’il y avait un point à résoudre, dans la mesure du possible.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Vous avez raison, c’était entre crochets. Bon, cela ne va changer l’avis si on le met ou pas. Alors, il faut en tenir compte et voir si l’on peut aborder la question.

UTC: Je dirais de laisser dans « la mesure du possible » - tout cela, et de changer « effectivement » par « de manière appropriée ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Les gens ne sont pas d’accord.
Je passe la parole aux Iles Cook.

ILES COOK: Merci, monsieur le Président. Je crois qu’il faudrait enlever ça.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS: Moi, j’avais levé la main pour parler de la question. Nous préférons laisser le texte disant « dans la mesure du possible »,

parce que nous pensons que si nous enlevons cela, ceci implique la compréhension ne sera pas bonne.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Okay.

Il y en a qui veulent le texte et d'autres, non. Cela veut dire qu'il n'y a pas de consensus. Nous devons trouver une solution. Alors, les États-Unis insistent à conserver le texte, mais vous n'avez pas pu convaincre personne de la raison pourquoi cela serait nécessaire.

ÉTATS-UNIS: Eh bien, ceci, on l'a abordé au préalable et on pourra en parler pendant la pause.

PARAGUAY: Je suis pour laisser le texte, parce ça ne change pas grand-chose de maintenir cette phrase, qui dit « dans la mesure du possible ».

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Okay. Vous avez des objections ? L'Iran.

IRAN: Bon, alors on le laisse et on finit la question, parce qu'il est déjà 3 h 30 et parce que sinon, on va nous mettre à la porte.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Il y a des objections pour ce texte ?

ÉTATS-UNIS: J'ai autre chose à dire qui a trait à la section des fondements des textes des codes à deux caractères. Pourrions-nous voir comment le texte entre crochets est utile en définitive ?

PRÉSIDENT SCHNEIDER: On n'en a pas discuté, mais comme vous le savez, c'est un événement du GAC. Ce n'est pas un film. Alors, on a presque fini. Vous pouvez lire rapidement. Le Danemark veut ajouter quelque chose ?

DANEMARK: Moi, je l'ai déjà signalé, mais je crois qu'il faudrait le biffer parce qu'ici, on essaye de donner un avis au Conseil d'administration. Alors, il faudrait donner un fondement et pas un avis à l'intérieur du fondement.

DANEMARK: Ouais.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Vous parlez du fondement que Tom va lire ?

Okay.

Tout le fondement ?

DANEMARK:

Non, dans la partie qui dit « avis au Conseil d'administration ». Ça, il faudrait l'effacer.

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Okay. Je crois que ceci peut nous épargner un peu de temps. On peut parler d'avis préalable sur la question et dire que ce n'est qu'un suivi de la question. Vous êtes d'accord ? Ou il faut le lire et le débattre ? Pourrions-nous peut-être l'effacer, le biffer ? Parce qu'il n'y a rien de neuf. On peut dire que nous sommes d'accord pour le fondement – disons, le fondement est un suivi des débats – et bla, bla, bla – fait par rapport à l'avis précédent. Vous trouvez que c'est bien ? L'Espagne, s'il vous plait.

ESPAGNE:

Oui, mais quand on parle de code à trois caractères. Il faudrait avoir un nouveau...

PRÉSIDENT SCHNEIDER:

Oui, mais on parle des codes à deux lettres.

ESPAGNE: Oui, mais on a des fondements pour les codes à trois lettres, alors il faudrait le changer.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: On parle du code à deux caractères. Alors sur les fondements avant l'énumération – les Pays-Bas, on a besoin de finir avec ça.

PAYS-BAS: La première partie des fondements n'est pas affectée par la modification de la rédaction. C'est la deuxième partie qui devrait être changée ou éliminée.

PRÉSIDENT SCHNEIDER: Tom, tu peux lire rapidement cette partie, parce que sinon, je crois qu'il y a un peu de confusion. Pardon, on n'a plus de temps. On peut faire des propositions pour des références antérieures ? Eh bien, on ne peut pas le faire, on n'a plus de temps. Les codes à trois caractères. Il faut revoir ça ou on considère que c'est fait ?

Pour les fondements des codes à trois caractères, eh bien, je crois qu'on n'a pas pu voir si cela coïncide. Bon. Il ne faut pas donner un fondement. Alors, on peut dire qu'on a délibéré sur la question, parce que nous n'avons pas de temps. On peut dire ça pour les codes à trois caractères ? Ce n'est que le début, on n'est

pas à la dernière étape parce que, sinon, on va devoir continuer pendant longtemps. Autre chose ? D'autres commentaires ? D'autres suggestions ? Vous êtes d'accord ? C'est ça, le communiqué, finalement ?

Merci. On a eu vraiment très peu de temps pour discuter de beaucoup de questions. Je crois que l'expérience a été constructive et réussie, et je vous remercie d'avoir donné votre consentement. Je regrette ce que vous avez dû entendre. Mais bon, c'est le travail qu'il faut faire. Merci beaucoup.

Je vais maintenant chercher une tasse de café, et si, il y a quelque chose à partager avec vous. Je crois que c'est Tom qui devrait le faire.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]